



Université numérique
CHEIKH HAMIDOU KANE

PIGE PRESSE

Du 05 au 11 octobre 2024

Présentée par : Fatou FALL



Bienvenue aux nouveaux étudiants de l'UN-CHK*

*Université numérique Cheikh Hamidou KANE ex UVS

Rentrée académique
2024-2025



Pour plus d'informations :
baio-membres@unchk.edu.sn



Foo nekk foofu la

Foo nekk foofu la



OCTOBRE *Rose*

UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE
CHEIKH HAMIDOU KANE
Solidaire



Foo nekk foofu la

Sommaire

- I. Actualité nationale
- II. Actualité internationale
- III. Actualité syndicale
- IV. Ils ont parlé de nous
- V. Actualité UN-CHK
- VI. Agenda
- VII. Opportunités





ACTUALITE NATIONALE



Sénégal : une rentrée sous le signe de règlements intérieurs harmonisés

L'arrêté du ministère de l'Éducation nationale, visant à harmoniser les règlements intérieurs dans toutes les écoles du Sénégal, entre en vigueur pour la nouvelle rentrée scolaire qui débute ce lundi.

Au Sénégal, l'année scolaire 2024-2025 commence ce lundi 7 octobre.

Arborant leurs plus beaux habits, les élèves du primaire, du moyen et du secondaire rejoignent leurs établissements, où les nouvelles autorités souhaitent l'application de règlements intérieurs conformes aux dispositions de la Constitution sénégalaise.



ApaNews
07 octobre 2024

[Lire la suite](#)

L'éducation a toujours été un enjeu de taille dans le monde. Elle a, au cours de l'histoire, mobilisé des États, des organismes régionaux ou internationaux, voire des organisations non gouvernementales.

Cela témoigne de sa place prépondérante. Son développement a toujours été dynamique, il n'a pas été statique.

Bien au contraire, l'éducation, partout dans le monde, à un moment donné de l'histoire, parvient à s'adapter aux évolutions et aux attentes de la société concernée.

[Lire la suite](#)



Dakarmidi
07 octobre 2024

Journée mondiale des enseignants : le vibrant hommage de la coalition nationale éducation pour tous

La Journée des enseignant(e)s a lieu chaque année pour célébrer les enseignants à travers le monde.

Cette journée est l'occasion de célébrer la façon dont les enseignants transforment l'éducation, mais aussi de réfléchir au soutien dont ils ont besoin pour déployer pleinement leur talent et leur vocation, et de reconsidérer la perspective d'avenir de la profession au niveau mondial.



En 2024, la Journée mondiale des enseignants se concentrera sur le thème « Valoriser les voix des enseignants : vers un nouveau contrat social pour l'éducation. »

[Lire la suite](#)

Info15

07 octobre 2024

Rentrée scolaire : La fausse gratuité des frais d'inscription

Afin que l'argent ne soit pas un blocage à l'inscription des enfants à l'école, l'Etat du Sénégal a décidé depuis longtemps de rendre gratuite cette inscription. Autrement dit, en principe, il n'y a pas un franc à verser à une école primaire publique pour que son enfant accède en classe.



Seneweb

07 octobre 2024

Au lycée, le montant ne doit pas dépasser 10 000 F. Pour aller plus loin, les municipalités

ont été mises à contribution, dans le cadre des compétences transférées, afin qu'elles dotent les élèves de fournitures scolaires dans le but de soulager les parents, notamment les plus démunis.

[Lire la suite](#)

753 jeunes formés à plusieurs métiers du numérique

APS

07 octobre 2024



[Suivre ici](#)

Rentrée scolaire 2024-2025 | Le chef de l'état souhaite succès et inspiration aux élèves sénégalais

Ce lundi marque la rentrée scolaire 2024-2025 pour 4 120 409 collégiens et lycéens au Sénégal, après trois mois de vacances.

À cette occasion, le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, a formulé un message d'encouragement via le réseau social X.

« Je souhaite à tous les élèves du Sénégal une rentrée inspirante et enrichissante, ainsi qu'une année scolaire pleine de succès ».



RTS

07 octobre 2024

[Lire la suite](#)

Rentrée 2024-2025 : Moustapha GUIRASSY satisfait de l'effectivité et appelle à la cohésion sociale

Les élèves du pays ont repris officiellement le chemin des classes, ce lundi 7 octobre.

L'occasion pour le ministre de l'Éducation nationale, qui se dit satisfait, de visiter certaines écoles de Dakar pour constater l'effectivité de cette rentrée scolaire. « Dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits de la rentrée scolaire 2024-2025.

Cette année, nous avons demandé aux inspections d'académie (IA) et aux inspections de l'éducation et de la formation (IEF) dans les différentes régions aussi de faire exactement la même chose que nous faisons ici à Dakar », a affirmé Moustapha Guirassy.



Seneweb
07 octobre 2024

[Lire la suite](#)

ACTUALITÉ

lesechosdujour@gmail.com

7

Rentrée 2024 États des lieux

Depuis 1981 le secteur de l'éducation a été diagnostiqué par les EGEE le FORH, le PDEF et plus récemment les assises de l'éducation et de la formation. Ce diagnostic révèle des difficultés majeures parmi lesquelles :

- Un manque de motivation des enseignants
 - Une insuffisance des infrastructures
 - Un déficit en équipements et matériels
 - Un déficit en personnels qualifiés et en personnels spécialisés
 - Une prédominance de l'enseignement général
 - Une faiblesse des rendements scolaires
 - Un encadrement et un contrôle inefficace, de même qu'une insuffisance de formation des personnels administratifs (chefs d'établissements).
- Au total l'école sénégalaise est en crise et mérite une thérapie de choc.

1-LA QUESTION DES INFRASTRUCTURES

Il y a un réel déficit en salles de classe. Les rapports statistiques qui établissent une moyenne nationale peuvent ne pas le révéler. Il faut se référer aux effectifs des établissements scolaires dans certaines zones pour s'en rendre compte. En effet dans certains centres urbains les effectifs à l'élémentaire et au moyen les effectifs par classe atteignent plus de 80 élèves par classe voire plus.

L'explication de ce déficit est à situer dans l'accroissement démographique et la réussite des programmes d'amélioration de l'accès à l'éducation. Parmi ces derniers on peut citer celui dénommé SCOFI qui a fortement amélioré l'accès des filles à l'école au point que la parité fille/garçon est atteinte dans beaucoup de niveaux.

J'ai souvent rappelé que nos infrastructures scolaires les plus fonctionnelles datent de la période avant l'indépendance ou début des années 60. Il y a une génération de lycées construits pendant cette période les élèves qui y ont étudié se souviennent avec nostalgie des fonctionnalités de ces établissements : amphithéâtres, laboratoires, plateau sportif. La plupart de ces écoles, malheureusement sont vétustes et certaines en ruine. En juin 2021 le site Emedia.SN a consacré une enquête aux établissements scolaires principalement les lycées construits au début des indépendances. L'enquête a d'abord rappelé que ces établissements sont parmi les plus fonctionnelles pour ensuite montrer qu'elles sont en majorité vétustes.

Tôt ou tard on posera, aussi, la problématique que des entreprises qui gagnent le marché de construction d'écoles qui se dégradent au bout de quelques années.

Le chantier est donc énorme. Il faut construire et réhabiliter. Une opération comme celle déroulée en 1992 serait d'un grand secours. En effet pendant cette année le gouvernement du Sénégal a confié à l'armée une opération de restauration et de réhabilitation des écoles dénommée (ORES).

2- LES ÉQUIPEMENTS

Les politiques d'accès à l'éducation comme la SCOFI et le PDEF ont largement contribué à relever le taux de scolarisation surtout à l'élémentaire. Dans certaines zones comme Bigona et Ziguinchor la scolarisation universelle est presque atteinte. La conséquence est qu'arrivent dans les lycées et collèges un nombre impressionnant d'enfants. Face à cette demande croissante les pouvoirs publics

lancent dans l'ouverture de collèges et de lycées de proximité. Mais la plupart de ces établissements manquent de tout. Certains lycées ifont même pas d'infrastructures pour accueillir des équipements scientifiques. Un anxi professeur de sciences a trouvé la belle formule pour parler de cette situation : nous enseignons les goûts et les odeurs en les dessinant ». Rares sont nos écoles qui disposent du matériel adéquat pour dispenser un enseignement scientifique. Ce déficit en équipements n'est-elle pas l'une des explications de la chute des effectifs dans les séries scientifiques ? Pour mesurer cette chute il faut rappeler qu'en 1990 le nombre de bacheliers scientifiques étaient supérieurs aux nombres de bacheliers littéraires. Aujourd'hui moins de 30% des candidats préparent un bac scientifique.

3- LE PERSONNEL

Le Sénégal a une longue tradition de formation des personnels de l'éducation. Les inspecteurs de l'enseignement élémentaire, les professeurs depuis 1976 sont formés par l'ancienne ENS devenue maintenant FASTEE. Les instituteurs étaient formés dans les écoles normales. Ils y recevaient une formation de qualité pendant 4 années, la preuve beaucoup parmi eux devenaient au bout de quelques années inspecteurs, professeurs d'université, administrateurs civils.

Les difficultés économiques des années 80 ont conduit à la fermeture des écoles normales pour des écoles de formation (EF) avec une durée de formation de 1 an ce qui entraîne selon beaucoup de spécialistes une déqualification de ce personnel enseignant.

La formation des professeurs est toujours assurée par la FAS-

TEF. Toutefois avec l'accroissement des effectifs dans les collèges et les lycées l'Etat du Sénégal a recruté des diplômés sans formation professionnelle pour pallier le déficit en personnel. Parallèlement on voit disparaître de nos écoles le personnel spécialisé (intendants, bibliothécaires, assistants sociaux, animateurs culturels, infirmiers). Cette situation est paradoxale quand on sait qu'avec la massification de nos écoles beaucoup de difficultés vont surgir (décrochage scolaire, taux de redoublement élevé, violence). Nos lycées et collèges font de plus en plus face à la violence. Les exemples sont foison. En plus d'un recrutement un personnel spécialisé, il faut aussi former les chefs d'établissements. Plusieurs institutions universitaires sont habilitées à développer ladite formation. La FAS-TEF a déjà conçu des maquettes pour toutes les catégories d'administrateurs scolaires.

Une attention particulière doit être réservée aux professeurs de maths. Les professeurs les plus qualifiés sont le produit de la série C ou SI. Il est à noter que les effectifs de cette série diminuent de façon drastique, à terme il sera difficile d'avoir, dans cette discipline des professeurs qualifiés.

4-LES RENDEMENTS SCOLAIRES

Une grande part du budget est allouée au secteur de l'éducation pourtant les rendements scolaires restent faibles. De 2013 à 2018 les résultats au bac n'ont pas atteint 39%. Les causes de ces contre-performances sont multiples :

- Réduction du temps de travail (congés multiples), Grèves cycliques
- Manque de professeurs (il arrive que des classes fonction-

nent d'octobre à janvier sans professeurs de disciplines fondamentales).

Effectifs pléthoriques (dans les grands centres urbains les effectifs des classes peuvent atteindre 70 à 80 élèves).

Manque de motivation des enseignants

Déficit de formation des chefs d'établissements.

Même si les difficultés sont nombreuses, des solutions existent. Parmi ces solutions il est possible de penser à une meilleure orientation des élèves ce qui nécessite entre autres une diversification de l'offre éducative.

Il est impensable que l'enseignement général continue à enrôler près de 80% des élèves du secondaire. Il faut inverser la tendance. La solution aurait été plus facile s'il y avait un seul ministère de l'éducation.

De toute manière il est possible d'imaginer des solutions pour arriver, à court terme, à orienter 45% des effectifs dans filières techniques et professionnelles.

Il faut, très rapidement concevoir des bac-pro dans des domaines porteurs comme la logistique, l'énergie, la maintenance des équipements industriels, l'esthétique et les métiers de la mode, la restauration, la pâtisserie, et la boulangerie, l'accueil, les relations avec la clientèle, la prospection, le suivi clientèle...

L'intérêt est de donner un métier à beaucoup de jeunes et de limiter le nombre de bacheliers qui frappent aux portes de l'université.

Enfin le Sénégal doit aussi se doter de lycées sports états. Les infrastructures sportives existent dans certains grands lycées mais demandent à être réhabilitées.

M. Moustapha FAYE
Directeur d'établissement scolaire

OPINIONS&DÉBATS 11

Le Quotidien - Lundi 7 Octobre 2024

N° 6479

Les Lycées Nation-Armée pour la qualité et l'équité (Lynaqe) : Une nouvelle vision de l'éducation au Sénégal et l'avenir du Prytanée militaire de Saint-Louis

Le lancement récent des Lycées Nation-Armée pour la qualité et l'équité (Lynaqe) par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Forces armées du Sénégal marque une initiative ambitieuse dans le secteur éducatif. Ces nouveaux établissements visent à répondre de manière novatrice aux défis éducatifs actuels en intégrant des principes d'excellence académique, de civisme et de patriotisme. Toutefois, leur création soulève des interrogations quant à leur similitude avec le modèle du Prytanée militaire de Saint-Louis et à la pertinence de maintenir cet établissement historique dans ce nouveau contexte.

Différences entre Lynaqe et le Prytanée militaire

Bien que les Lynaqe partagent certains éléments de conception avec le Prytanée militaire Charles N'Thoréré, des distinctions importantes existent entre ces deux types d'établissements.

Objectif et mission

Le Prytanée militaire de Saint-Louis, fondé en 1923, est un établissement d'enseignement secondaire à vocation militaire. Il allie rigueur académique et formation militaire, formant principalement de futurs officiers pour répondre aux besoins en cadres militaires et civils de l'Afrique occidentale française. En revanche, les Lynaqe se concentrent sur une éducation générale de qualité, accessible à un public plus large. La formation au Prytanée militaire comprend des éléments de discipline militaire intégrés à un curriculum académique rigoureux, incluant des formations pratiques au sein de l'Armée. Les Lynaqe, en revanche, proposent une éduca-

tion beaucoup plus axée sur les matières académiques. Ils visent une approche plus intégrée et moderne. Leur modèle ne se limite pas à la formation militaire, mais combine des valeurs militaires avec une orientation vers l'inclusivité, le numérique et le développement durable. Le projet des Lynaqe met également l'accent sur l'alliance entre l'éducation académique et la formation civique, en collaborant étroitement avec les Forces armées pour inculquer des valeurs telles que le patriotisme et la cohésion nationale.

Recrutement et sélectivité

À sa création, le Prytanée militaire était ouvert uniquement aux fils de militaires en activité, aux chefs de canton et autres notables. Aujourd'hui encore, il est reconnu pour sa sélectivité : chaque année, 50 élèves, exclusivement masculins, sont choisis parmi plus de 3000 candidats lors d'un concours national. En plus de ces 50, une vingtaine d'élèves étrangers peuvent également être admis. À l'inverse, les Lynaqe accueillent un public plus varié, souvent mixte, avec un processus de sélection qui peut différer selon les établissements.

Historique et évolution

Le Prytanée militaire a évolué d'une école d'enfants de troupe à un établissement militaire reconnu, ayant changé de nom et de statut à plusieurs reprises. Les Lynaqe, quant à eux, sont des établissements plus récents, conçus pour moderniser l'enseignement général et répondre aux besoins éducatifs contemporains.

L'enseignement dispensé aux élèves de l'École des enfants de troupe (Eets) les prépare au certificat d'études primaires, suivi

d'une formation supérieure. À l'issue de ce parcours, ils intégraient le peloton du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais, avec la création d'un peloton spécifique en 1926. En 1938, l'école fut rattachée à la Compagnie hors rang (Chr) sous le commandement du Capitaine Charles N'Thoréré dont l'influence perdure encore.

En 1946, l'école fut transférée au camp de Dakhar Bango, renommé en 1992 en l'honneur du capitaine D4 Momar Gary, ancien élève. De 1949 à 1953, les classes primaires furent progressivement remplacées par des niveaux de collège, l'école présentant pour la première fois des élèves au Brevet d'études du premier cycle du second degré (Bepc). Elle changea de statut pour devenir l'École militaire préparatoire africaine (Empa.) Charles N'Thoréré, avec la devise : «*Unir, servir toujours France-Afrique.*» En 1973, elle fut renommée Prytanée militaire Charles N'Thoréré de Saint-Louis (Pms) et dirigée pour la première fois par un officier sénégalais, le Commandant Papa Assane Mbodi, en 1974.

Performance académique

Le Prytanée militaire est souvent en tête des classements académiques, remportant régulièrement des concours prestigieux, comme le Concours général. Il a remporté également le concours International de Génies en herbe en 1994 et 1995. Bien que certains Lynaqe peuvent afficher de bonnes performances, cependant leurs résultats peuvent varier selon l'établissement.

Gouvernance et gestion des enseignants

Au Prytanée militaire, l'enca-

drement militaire est intégré à l'équipe enseignante, avec des enseignants travaillant aux côtés du personnel militaire. Les Lynaqe, quant à elles, sont généralement composées d'enseignants civils, axés sur l'éducation académique. Un défi majeur de cette initiative est la gestion des enseignants dans un cadre militaire. Quel sera l'impact de cette initiative sur la stabilité de l'institution, comme c'est le cas pour ceux du Prytanée militaire ? Seront-ils détachés ou affectés à l'institution, comme c'est le cas pour ceux du Prytanée militaire ? Cette distinction est fondamentale et peut influencer la stabilité de l'institution. Une affectation garantie une certaine autonomie aux enseignants, leur permettant de maintenir des pratiques pédagogiques adaptées, mais également de participer à des mouvements sociaux si nécessaire. En revanche, un statut de détachement pourrait limiter cette autonomie, restreignant leur capacité à s'engager dans des mouvements sociaux. Ce qui favorise une stabilité, une paix sociale et un respect du quantum horaire permettant de renforcer la qualité de l'enseignement.

Dans ce contexte, il est essentiel de se questionner sur l'avenir du Prytanée militaire de Saint-Louis, qui semble en partie redondant avec la création des Lynaqe.

L'avenir du Prytanée militaire de Saint-Louis

Cet établissement bénéficie d'une riche tradition historique et d'une réputation bien établie. Cependant, l'émergence des Lynaqe nécessite une réflexion sur son avenir.

Maintien et réforme : Une possibilité pourrait être la réforme du Prytanée militaire pour le rendre complémentaire aux Lynaqe,

en orientant ses programmes vers des compétences militaires spécialisées ou des formations avancées en leadership militaire, tout en préservant son héritage.

Spécialisation et excellence

Le Prytanée militaire pourrait se spécialiser dans des domaines que les Lynaqe ne couvrent pas en profondeur tels que les carrières militaires spécifiques ou les formations d'élite. Cela lui permettrait de valoriser son expertise unique tout en répondant à des besoins spécifiques de l'Armée sénégalaise.

Conservation comme monument historique

Une autre option serait de conserver le Prytanée militaire comme un établissement prestigieux, avec une mission plus symbolique, mettant en valeur son patrimoine éducatif et militaire, tout en développant des partenariats avec les Lynaqe pour une complémentarité dans la formation des jeunes Sénégalais.

Conclusion

Les Lynaqe représentent une avancée significative vers une éducation moderne et inclusive au Sénégal, tout en s'inscrivant dans des valeurs traditionnelles. Cependant, le Prytanée militaire de Saint-Louis, avec son histoire riche et ses contributions uniques, mérite une réflexion approfondie sur son rôle futur. Il est essentiel d'explorer des avenues qui préservent ses contributions tout en adaptant son modèle aux besoins éducatifs contemporains.

Dr Tabouré AGNE
Enseignant vacataire Université Sine-Saloum
Ancien professeur au Prytanée Militaire
Ancien Censeur du Lycée Delafosse agnetaboure@yahoo.fr

...la Cosydep appelle la communauté éducative à la mobilisation

Après trois mois de vacances, les élèves reprennent le chemin de l'école. Une occasion saisie par la Cosydep pour appeler à une mobilisation générale des acteurs éducatifs et communautaires ainsi que des partenaires pour une bonne réussite de la rentrée des classes.

Les vacances scolaires sont désormais terminées et les élèves font leur rentrée aujourd'hui. À cette occasion, la Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique (Cosydep) appelle à la mobilisation de tous les acteurs et partenaires pour une ouverture des classes réussie. « Cette pre-

mière rentrée scolaire du nouveau régime doit se dérouler sous le signe de la rupture, avec un renforcement de l'engagement de la communauté, une mise en confiance des acteurs et une meilleure fonctionnalité des établissements scolaires », indique dans une déclaration qui nous est parvenue, hier, Cheikh Mbou, le directeur exécutif de la

Cosydep. Il invite à une forte mobilisation de « l'ensemble de la communauté éducative, sans exception, et des partenaires de l'école à cette occasion. Selon lui, cette mobilisation constitue également un message d'espoir, soulignant que l'école est le lieu, par excellence, pour construire le capital humain et consolider la cohésion nationale.

Par ailleurs, le directeur exécutif de la Cosydep s'est félicité des efforts déployés par les autorités publiques, en collaboration avec les acteurs et les communautés, pour garantir une bonne rentrée. Il a salué particulièrement la décision du Chef de l'État d'établir un Conseil supérieur de l'éducation et de la formation, espérant que celui-ci sera inclusif et décloisonné, avec une mission précise pour assurer son efficacité.

Pour assurer une rentrée scolaire réussie, la Cosydep, par la voix de son directeur exécutif, a

également identifié plusieurs défis importants à relever collectivement, sous le leadership des autorités publiques ». Il souligne, entre autres, la nécessité de pacifier l'espace scolaire par le maintien d'un dialogue constant entre les acteurs, l'apaisement du climat socio-politique, notamment en cette période de veille d'élections. La Cosydep, ajoute M. Mbou, plaide également pour le renforcement des mesures de protection des apprenants ainsi que l'amélioration de la qualité, de la salubrité et de la sécurité de l'environnement d'apprentissage. À cela s'ajoute la résorption du déficit en personnel enseignant, en salles de classe et en équipements mobiliers. La nécessité de renforcer les dispositions de la Constitution, notamment en ce qui concerne la répartition des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs de l'éducation, est également soulignée. « Nous sommes convaincus que, grâce à l'engagement de tous, la rentrée scolaire sera une réussite », conclut Cheikh Mbou.

Aliou DIOUF

MOUSTAPHA MAMBA GUIRASSY, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE.

«L'arrêté est déjà disponible, les Inspections d'académies et les services vont ouvrir avec ça (aujourd'hui)...»

Ministre de l'Éducation nationale, Moustapha Mamba Guirassy lève un coin du voile sur l'arrêté invitant les établissements scolaires à conformer leurs règlements intérieurs aux dispositions de la Constitution qu'il va partager dès aujourd'hui lundi, à l'ouverture des classes, avec les Inspections d'académies et tous les services de l'Éducation. Dans cet entretien exclusif avec L'Obs, le ministre revient, entre autres, sur les échanges avec les acteurs de l'éducation, les consensus trouvés, le « faux débat » entretenu autour de la question du port du voile à l'école...



établissements scolaires, référez-vous à la Constitution. Ce que je vais partager (aujourd'hui lundi) avec les acteurs de l'éducation, ce n'est pas le règlement intérieur, ce sont les orientations. Nous allons donner toutes les écoles, conformez-vous à ces orientations. Que les gens n'attendent pas autre chose, il y a un problème de compréhension, c'est pourquoi les gens entendent un faux débat. Vous allez voir que ce n'est rien du tout. C'est juste appliquer les textes à se conformer à ce texte-là (Constitution) que nous considérons tous.

Est-ce qu'on peut avoir une idée sur le contenu du nouvel arrêté ? Qu'est-ce qui a réellement changé dans le règlement intérieur ? Il n'y a rien de fondamental. C'est juste un rappel des dispositions de la Constitution, un rappel du vivre ensemble, de l'acceptation de l'autre. C'est aussi un rappel du renforcement de la cohésion nationale et de l'acceptation des différences. C'est essentiellement ça, surtout c'est demander aux différents règlements intérieurs de conformer à ce principe-là. Je ne sais pas pourquoi les gens veulent transformer la chose positive en chose négative. La chose positive, c'est que les différences soient acceptées, mais aussi que l'activité pédagogique et scolaire soit au-dessus de tout, parce que nous sommes dans une école. Il ne faut pas que les différences puissent empêcher d'être performant.

« On doit accepter que les gens viennent avec leur croyance dans une école »

Donc, on peut dire qu'il y a eu un consensus autour de votre arrêté ? Mais oui, naturellement. Le problème est soit mal posé. Mais, on dit simplement aux

RENTREE SCOLAIRE ET DISCRIMINATION DANS LES ECOLES DITES «ETRANGERES» L'arrêté, les attentes des acteurs de l'école et l'équation du voile

L'ouverture des classes aujourd'hui lundi va se faire dans une atmosphère pas habituelle au sein de certains établissements scolaires du Sénégal, surtout privés. Car, elle démarre avec l'application de l'arrêté du Gouvernement qui va exiger à toutes les écoles, privées ou publiques, de conformer leur règlement intérieur aux dispositions de la Constitution.



« Si l'arrêté est sorti sans que nos perspectives soient prises en compte, tout le monde va nous entendre »

C'est une rentrée scolaire à haut risque. La position tranchée du Premier ministre, Ousmane Sonko, de mettre fin à la discrimination dans certains écoles, surtout celles dites étrangères, pourrait déclencher des hostilités à l'ouverture des classes d'aujourd'hui, lundi. La démarche du Premier ministre vise à assurer les conditions d'une éducation inclusive, garantissant le libre accès de tous les enfants à l'école, sans distinction aucune, notamment portant sur le port vestimentaire. D'où l'instruction donnée au ministre de l'Éducation, de prendre un arrêté qui fait respecter les principes d'égalité et de liberté de culte. Cet arrêté du Gouvernement est attendu par l'ensemble des acteurs du secteur éducatif, surtout par les responsables des établissements catholiques qui se sentent visés par les déclarations du Premier ministre, lors de la réunion interministérielle sur la rentrée concernant le règlement intérieur de certaines écoles privées, qu'il considère comme des écoles «étrangères». Le Conseil national du laïc (CNL), dans un document publié le samedi 21 septembre dernier, avait même réagi sur la question, déplorant ce qu'il appelle «la persistance dans l'erreur du chef du Gouvernement à considérer les écoles privées catholiques comme des écoles étrangères». De Philippe Abraham Biassé (Tie, président du CNL, avait dénoncé un acharnement à stigmatiser l'Enseignement privé catholique. «Nous invitons le chef du Gouvernement à faire preuve de plus de respect et de considération à l'endroit de l'Enseignement privé catholique basé sur les valeurs évangéliques. Les menaces sont inquiétantes. L'Église ne connaît pas la peur. Elle marche dans la vérité, la justice et la paix. L'Église est républicaine et, en matière d'éducation et de formation, elle fonde son action sur la Constitution. Son enga-

gement à cet égard ne saurait être flétri par un arrêté. Face aux graves défis multiples et urgents de l'heure, le CNL engage le Gouvernement à ne décevoir aucun de ses citoyens, et ce, en particulier les populations sénégalaises dont il tient le mandat, avait répondu le Conseil national du laïc.

A l'origine de la relance du débat sur le port du voile

La relance du vieux débat sur la discrimination, surtout sur le port du voile dans les établissements scolaires a eu lieu lorsque le chef du Gouvernement, Ousmane Sonko, était, en marge de la cérémonie de remise des prix du Concours général 2024 tenue le mardi 30 juillet au Grand Théâtre national, que nous n'accepterons plus, ici au Sénégal, qu'une école puisse interdire l'accès à son sein à une jeune fille juste

parce qu'elle a décidé de mettre un foulard sur sa tête. C'est notre responsabilité. C'est un choix de mettre un foulard. Mais celle qui décide de ne pas le mettre doit avoir toutes les deux les mêmes chances. Nous avons notre modèle. Nous ne sommes pas foulauba.

Ces propos tenus par le chef du Gouvernement avaient fait l'objet d'une annonce au plateau de l'émission de l'Abbé André Latir Ndoye qui avait déversé sa bile sur Ousmane Sonko. Aussi, le Directeur diocésain de l'Enseignement Catholique du Dakar (Dedec), Abbé Georges Diouf, avait envoyé une lettre adressée aux directeurs et chefs d'établissement, non sans préciser dans sa missive que «nous voulons toujours promouvoir le vivre-ensemble dans nos écoles, et par rapport à cet objectif, personne ne devrait nous distraire. Alors, comme nous l'avions fait en 2019, nous vous demandons de mettre à jour le règlement intérieur de nos écoles pour nous permettre de nous présenter contre toute provocation et d'éviter les conflits sur la question du voile». Il leur demande, dans le règlement intérieur, d'insister «sur les comportements à proscrire parce que portant atteinte au vivre-ensemble». «Il est bon que tous les règlements intérieurs de nos écoles soient clairs sur la question et insistent sur la dimension éducative plus que sur toute autre chose. Il y a soit plus d'une opportunité de parler expli-

citement de voile dans le règlement intérieur, mais de tout ce qui constitue un frein au vivre-ensemble», a fait savoir Abbé Georges Diouf.

La publication de l'arrêté du ministre de l'Éducation nationale avait été annoncée au plateau de l'émission de la défense de l'éducation publique (Cosydep) dit avoir donné son point de vue sur ce qui devrait contenir l'arrêté. Joint au téléphone, le Coordonnateur Cheikh Mbou indique : «On était en discussion avec ceux qui travaillent sur cet arrêté. Nous avons déjà donné notre perspective. Va que c'est une question très sensible, on souhaiterait que notre perspective soit prise en compte. Le ministre de l'Éducation nationale ne nous a pas consultés de manière formelle. Mais en tant qu'acteurs de la société civile, nous avons essayé de donner notre perspective, de partager avec les techniciens qui ont en charge ce dossier. Si l'arrêté est sorti sans que nos perspectives soient prises en compte, tout le monde va nous entendre», conclut-il.

SEIGNE SALIOU YADE

L'introduction des langues nationales effectives dans treize académies (ministre)

L'introduction des langues nationales dans l'enseignement préscolaire et primaire va devenir effective dans 13 académies du Sénégal au total, à partir de la rentrée scolaire 2024-2025, a-on appris lundi du ministre de l'Éducation nationale, Moustapha Mamba Guirassy.

L'anglais est « une réalité au niveau préscolaire et l'élémentaire. Les langues nationales aussi, nous sommes passées de 9 académies à 13 académies aujourd'hui ».

[Lire la suite](#)



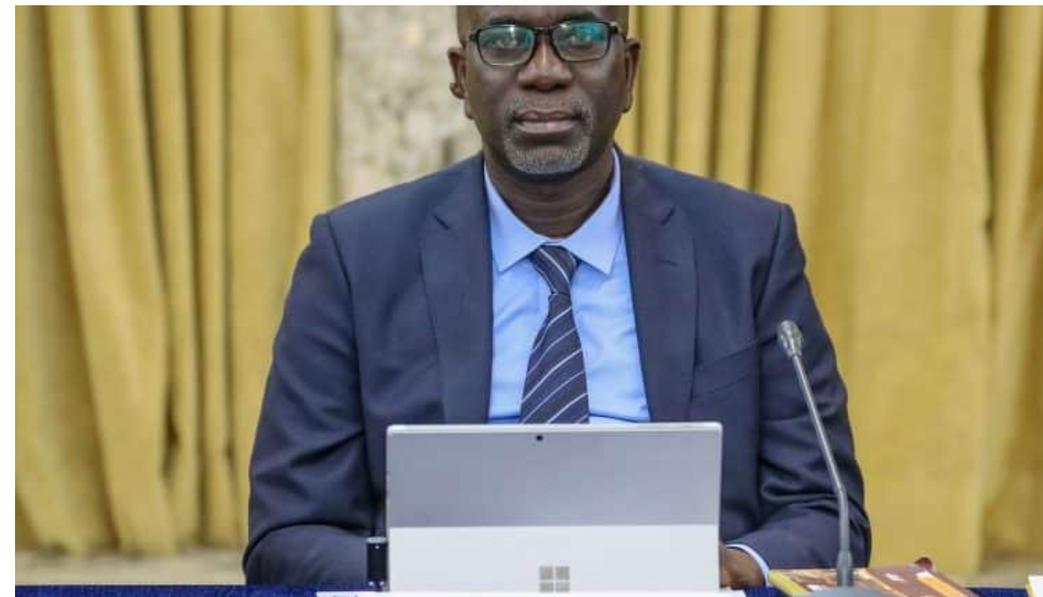
FAAPA

07 octobre 2024

Faible taux d'accès à la formation : L'Etat va orienter 30 % des élèves sortant du cycle fondamental

En réponse au faible taux d'accès à la formation professionnelle, le gouvernement a décidé d'orienter 30 % des élèves sortant du cycle fondamental vers des formations professionnelles techniques d'ici 2030.

Une annonce faite par le ministre de la Formation professionnelle, Moustapha Njekk Sarré. Actuellement, seulement 3 % des travailleurs bénéficient de ce type de formation, un chiffre jugé insuffisant par rapport aux normes internationales.



Sénégal7
09 octobre 2024

[Lire la suite](#)

Enseignements et apprentissages des enfants en situation de handicap vocal : plaidoyer de Bachir Dieng pour une éducation inclusive

L'année scolaire a pris son envol depuis le 7 octobre dernier au Sénégal. Pour des enseignements et apprentissages, l'ambassadeur des handicapés vocaux du Sénégal, porte la sensibilisation dans le milieu scolaire pour plus d'inclusion.

Mouhamadou Bachirou Dieng, a saisi l'occasion de la journée mondiale du handicap, célébrée hier, mercredi 9 octobre par la communauté internationale, pour sensibiliser les enseignants sur la question mais aussi demander au gouvernement de concrétiser les engagements pris lors de sa campagne sous le thème : « Pour un Sénégal souverain, juste et prospère ».



Sud Quotidien
10 octobre 2024

[Lire la suite](#)

Vers une école unifiée : Intégration des langues nationales et port d'uniformes pour un avenir brillant

Le ministre de l'Éducation nationale, Moustapha Mbamba Guirassy, a exposé les innovations majeures qui marquent la rentrée scolaire 2024. L'introduction des langues nationales au niveau préscolaire et élémentaire est l'une des initiatives phares.



Dakaractu
07 octobre 2024

En passant de neuf à treize académies, le gouvernement cherche à renforcer l'enseignement des langues locales,

intégrant ces dernières dans les matières fondamentales comme les mathématiques et les sciences. Cette démarche, selon le ministre, vise à améliorer la performance scolaire des élèves et à répondre aux attentes du chef de l'État.

[Lire la suite](#)

SOCIÉTÉ

lesechosdujour@gmail.com

3

APPEL D'OFFRES POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT ARGENTIN
Le Coud recadré par le gendarme des marchés

Un chiffre d'affaires moyen annuel d'un montant d'un milliard de francs Cfa au cours des trois dernières années pour participer au marché de l'exploitation du restaurant Argentin, c'est ce que le Centre des œuvres universitaires de Dakar (Coud) exige. Un critère que «ETS Guÿe et Associés» a contesté et délégué au gendarme des marchés, l'Autorité de régulation de la commande publique (Arcop), au motif que c'est discriminatoire. C'est aussi l'avis de l'Autorité de régulation de la commande publique (Arcop) qui a demandé au Coud de supprimer ce critère.

Qu'est-ce qui se trame au Centre des œuvres universitaires de Dakar (Coud) dans le secteur très complexe de la restauration des étudiants? En effet, le Coud a publié un avis d'appel d'offres pour la sélection d'un prestataire chargé de la gestion et de l'exploitation du restaurant Argentin sous forme d'un marché de clientèle. Dès que la société «ETS Guÿe et Associés» a pris connaissance des critères de qualification, elle a introduit un recours.

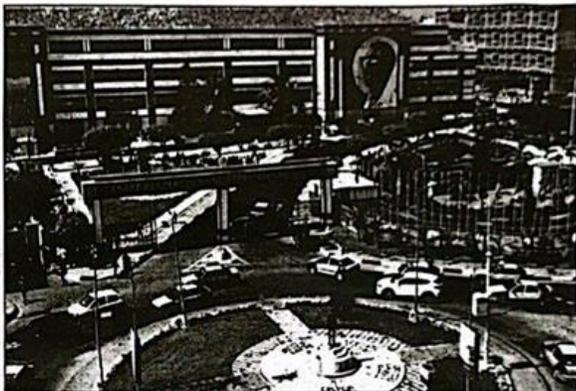
LES CRITÈRES DE L'ORIGINE DU RECOURS

La requérante conteste les critères de qualification relatifs au chiffre d'affaires moyen annuel des trois derniers exercices et à l'expérience spécifique, au motif qu'ils constituent une barrière pour l'accès au marché. Toujours dans le recours, la société «Ets

Guÿe et Associés» soutient que l'exigence d'un chiffre d'affaires moyen annuel d'un montant d'un milliard de francs Cfa au cours des trois dernières années est discriminatoire d'autant plus que ce montant ne peut être réalisé qu'au niveau des restaurants universitaires. Pour le dernier critère contesté par la requérante, c'est l'exigence de 10 ans d'expérience. «Depuis la privatisation des restaurants universitaires en 1996, aucune nouvelle technique de fabrication et de production n'est apparue dans la gestion et l'exploitation des restaurants universitaires», en termes d'expérience. Les menus et la confection des repas sont restés les mêmes depuis plus de 20 ans. Elle signale que le Crd avait rendu sur ce sujet les décisions n°130/Armp/Crd du 15 septembre 2010 et n°322/14/Armp/Crd du 26 novembre 2014, en rejetant l'exigence d'expérience acquise dans la seule réalisation d'activité de même nature et de complexité similaire que celle faisant l'objet du marché.

UNE FACTURE DE PLUS DE 3,3 MILLIARDS AU REPRENEUR DU RESTAURANT ARGENTIN

Pour défendre «ses» critères, le Coud réfute le grief soulevé sur le chiffre d'affaires moyen annuel d'un milliard de francs Cfa au cours des trois (03) dernières années. Il justifie le critère par l'évolution des effectifs de l'Université Cheikh



Anta Diop de Dakar de 2010 à 2023 et le niveau de fréquentation du restaurant «Argentin» qui est le plus élevé avec une capacité pouvant aller de neuf mille (9000) à dix-sept mille (17.000) couverts par repas. Il invoque les risques de troubles qui peuvent découler de tout retard lié à la gestion et l'exploitation du restaurant.

En outre, le Coud signale que les créances dues à l'opérateur actuel s'élèvent à plus de trois milliards trois cents millions (3.300.000.000) de francs Cfa.

En ce qui concerne le grief qui porte sur la réalisation d'un marché similaire au cours des dix (10) dernières années, le Coud soutient que, contrairement aux allégations du requérant, l'inventaire du 6 août 2024 des services compé-

tents a révélé une amélioration substantielle dans l'exploitation du restaurant «Argentin» en général et dans la confection des repas en particulier.

L'ARCOP «DÉSHABILLE» LE COUD

En examinant le recours, l'Autorité de régulation de la commande publique (Arcop) estime que le critère relatif au chiffre d'affaires moyen annuel des trois derniers exercices, tel qu'exigé, constitue une barrière à l'accès au marché si le candidat concerné n'a pas exécuté de contrat dans le domaine de la restauration ou vente de denrées alimentaires avec un montant moyen annuel d'un milliard de francs Cfa pendant la période 2021, 2022 et 2023.

De plus, l'Arcop souligne qu'il y a lieu de retenir uniquement

les critères relatifs, d'une part, à la présentation des états financiers qui doivent dénoter d'une solidité financière et, d'autre part, l'existence d'une ligne de crédits d'un montant de 600 millions de francs Cfa, comme requis à la clause ICS.4.

Ainsi l'Arcop, en considération de tout ce qui précède, même si le grief portant sur l'expérience spécifique est mal fondé, il y a lieu de corriger le Dossier d'appel d'offres en supprimant le critère relatif au chiffre d'affaires moyen annuel, afin d'améliorer la concurrence et de circonscrire tout risque de situation d'oligopole et préserver les principes de libre accès à la commande publique, de transparence et d'économie.

Samba THIAM

ACTUALITÉ

lesechosdujour@gmail.com

7

MOUSTAPHA MAMBA GUIRASSY, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SUR L'ARRÊTÉ ET LE PORT DU VOILE À L'ÉCOLE
«Il s'agit d'une seule école : l'école sénégalaise. Il s'agit d'une seule nation : la nation sénégalaise»

Le ministre de l'Éducation nationale a procédé hier lundi 7 octobre 2024 à la traditionnelle tournée dans les établissements scolaires à l'ouverture des classes. Après avoir visité les établissements ciblés, le ministre a tenu à rassurer les acteurs sur l'objectif de l'arrêté ministériel visé par les établissements de confession. Face à la presse, Moustapha Guirassy a fait part de la volonté de l'État qui se préoccupe de la Nation.

Le lycée Lamine Guÿe du centre-ville a été le point de chute du ministre de l'Éducation nationale qui faisait le tour des établissements de la ville de Dakar pour s'enquérir de l'effectivité du démarrage de l'année scolaire 2024-2025. «Dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits de la rentrée scolaire 2024-2025. Cette année, nous avons demandé aux Inspections d'Académie (IA) et aux Inspections de l'éducation et de la formation (IEF) dans les différentes régions de faire exactement la même chose que nous faisons ici à Dakar. Pour chaque région où il y a des départs de 200 à 300 enseignants, le ministre a garanti le même nombre d'enseignants pour permettre justement l'effectivité du Ubi Tay-Jang Tay», dit-il.

Toutefois, il reconnaît que l'effectivité de ce concept est

difficilement réalisable, car il y a des établissements qui sont toujours dans les eaux pluviales. «Il y a encore certaines écoles dans certaines régions qui sont malheureusement dans les eaux et nous sommes en train d'y travailler. Je dois rappeler encore une fois l'engagement des forces armées qui ont été très visibles et très présentes pour le pompage des eaux, la réhabilitation des écoles, mais aussi du ministère de la Formation professionnelle avec la réhabilitation des tables-bancs. Nous continuerons les prochains jours à accompagner certaines écoles dans certaines régions qui sont encore en difficulté», rassure Moustapha Mamba Guirassy.

S'adressant aux enseignants, le ministre leur tend encore une fois la main pour avoir une année scolaire apaisée. «Le chef de l'État, chaque fois qu'il parle de l'école, a toujours mis l'enseignant au-devant. Il faut juste continuer la concertation, le dialogue», lance la tutelle.

La lancinante question du port du voile s'est invitée au débat avec la presse. Sans esquisser la question, le ministre a salué le modèle d'enseignement de l'Église catholique. Guirassy montre son satisfait

et invite les autres établissements privés étrangers à s'en inspirer. «C'est un bon modèle. L'école catholique a pris une avance dans la spiritualité. Et c'est bien que l'on dise que c'est une école catholique, mais ouverte aussi aux Sénégalais, à toutes les cultures, à tous nos enfants de toutes les religions. Nous soutenons ces écoles, nous soutenons votre parcours, nous vous accompagnons. Mais qu'on tienne aussi compte de la nation sénégalaise, des équilibres, notre Constitution». «Nous avons été à la Cathédrale pour dire encore une fois au nom du chef du gouvernement qui fait la visite et dans ce plan de visite, la Cathédrale était importante symboliquement par rapport à l'excellence, le travail que ces écoles continuent d'accomplir pour le compte du système de façon générale. Mais c'était aussi le lieu de rassurer tous nos compatriotes pour dire en réalité qu'il s'agit d'une seule école : l'école sénégalaise. Il s'agit d'une seule nation : la nation sénégalaise. Et donc tout sera fait pour renforcer cette cohésion sociale. Tout a été fait pour que ces écoles, dans leurs diversités, continuent à accompagner, avec leurs talents, leurs expé-



riences, le système éducatif et nos enfants. L'objectif du chef du gouvernement, c'est surtout de préserver cette diversité culturelle qui fait la singularité, le signe distinctif de ce pays-là. Donc que dans tous les centres, qu'on éduque au civisme, qu'on éduque à la citoyenneté, qu'on éduque simplement au patriotisme», lance-t-il.

LE FAMEUX ARRÊTÉ

Sur l'arrêté annoncé par le Premier ministre lors de la réunion interministérielle du jeudi 19 septembre dernier, le ministre se veut clair et rassure de l'orientation de cet arrêté. «Entre acteurs du système éducatif, nous partagerons l'arrêté, mais cet arrêté n'est pas fait pour créer des problèmes, c'est un arrêté pour prévenir, pour anticiper, pour réguler notre fonctionnement, pour asseoir et garantir cette cohésion que nous avons. Et cette différence est magni-

fique. L'objectif du chef du gouvernement, c'est de préserver cette diversité culturelle qui fait la singularité, le signe distinctif de ce pays-là. Donc que dans tous les centres, qu'on éduque au civisme, qu'on éduque à la citoyenneté, qu'on éduque simplement au patriotisme», lance-t-il.

«13 ACADEMIES VONT INTRODUIRE LES LANGUES NATIONALES»

Et comme l'avait promis le chef du gouvernement sur l'utilisation des langues nationales pour dispenser aux apprenants le savoir, le ministre révèle que «13 académies vont introduire les langues nationales et elles vont aussi porter sur les sciences», conclut le ministre.

Baye Modou SARR

ÉDUCATION & FORMATION



ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Une rentrée à double vitesse

Effectuée hier, lundi 7 octobre, l'ouverture des classes n'a pas connu le même rythme dans les différentes académies du pays. Si par endroit le concept « Ubi toy jang tey » a été effectif, dans certaines régions, les conditions n'ont pas été réunies pour le démarrage des cours pour diverses raisons liées notamment, à l'environnement scolaire.

EN TOURNÉE DANS DES ECOLES DE DAKAR

Le ministre de l'Éducation nationale insiste sur le renforcement de la cohésion sociale à l'école

L'Etat du Sénégal mettra les moyens nécessaires afin que la cohésion sociale soit renforcée au sein des établissements scolaires. C'est ce qu'a indiqué hier, le Ministre de l'Éducation nationale, Moustapha Guirassy, lors de la tournée de supervision de la rentrée dans des écoles de Dakar. Il s'agit de faire en sorte que les écoles, dans leurs diversités continuent à accompagner, avec leurs compétences, leurs talents, leurs expériences, le système éducatif nationale.

Pour marquer l'ouverture officielle des classes, le ministre de l'Éducation nationale et ses équipes ont effectué hier, une visite de supervision dans certains établissements de la capitale sénégalaise. Il s'agit notamment, de l'école élémentaire Front de Terre, du Groupe scolaire Médias et du Collège de la Cathédrale et l'école Ahmadou Bamba Mbaché (ex-Kiebert). Moustapha Guirassy a tenu sa tournée au lycée Lamine Guaye. Il a voulu montrer, à travers le choix de ces acteurs, du public chacun de ces acteurs, du public comme du privé, dans le secteur éducatif sénégalais, « Nous avons été à la Cathédrale visité l'école catholique qui symboliquement, est importante par rapport à l'excellence, au travail que les écoles continuent d'accomplir pour le concept du système. Le modèle est extrêmement important. Donc, il fallait rendre visite à ces écoles pour magnifier ce qu'elles sont en train de faire », a dit le ministre. Il estime que c'était aussi l'occasion de rassurer tous les compatriotes pour dire qu'en réalité, il ne s'agit d'une seule école au Sénégal. « Il s'agit de l'école sénégalaise, d'une seule nation, celle sénégalaise. Donc, tout sera fait pour que cette cohésion soit renforcée, pour que ces écoles dans leurs diversités continuent à accompagner, avec leurs compétences, leurs talents, leurs expériences, le système éducatif et nos enfants », a indiqué M. Guirassy. Il a exprimé que l'objectif du chef du Gouvernement, « c'est surtout de préserver cette diversité

ainsi que la question fondamentale de l'éducation. Cela passe par le respect des valeurs et l'accompagnement des enfants pour permettre l'écllosion des talents. Pour un pays qui a besoin d'un capital humain, on ne peut pas perdre le seul enfant en cours de route. Peu importe sa région, sa religion, sa culture. C'est la question de l'éducation aux valeurs qui est centrale dans le Projet pour le Chef de l'Etat et pour tout le Gouvernement. Le Sénégal mettra tous les moyens nécessaires pour garantir l'excellence, au travail que les écoles continuent d'accomplir pour le concept du système. Le modèle est extrêmement important. Donc, il fallait rendre visite à ces écoles pour magnifier ce qu'elles sont en train de faire », a dit le ministre. Il estime que c'était aussi l'occasion de rassurer tous les compatriotes pour dire qu'en réalité, il ne s'agit d'une seule école au Sénégal. « Il s'agit de l'école sénégalaise, d'une seule nation, celle sénégalaise. Donc, tout sera fait pour que cette cohésion soit renforcée, pour que ces écoles dans leurs diversités continuent à accompagner, avec leurs compétences, leurs talents, leurs expériences, le système éducatif et nos enfants », a indiqué M. Guirassy. Il a exprimé que l'objectif du chef du Gouvernement, « c'est surtout de préserver cette diversité

culturelle qui fait le signe distinctif de ce pays ».

Le ministre de l'Éducation nationale a profité pour souligner la nécessité de renforcer l'éducation au civisme, au patriotisme et à la citoyenneté. « L'école, c'est aussi la question fondamentale de l'éducation. Cela passe par le respect des valeurs et l'accompagnement des enfants pour permettre l'écllosion des talents. Pour un pays qui a besoin d'un capital humain, on ne peut pas perdre le seul enfant en cours de route. Peu importe sa région, sa religion, sa culture. C'est la question de l'éducation aux valeurs qui est centrale dans le Projet pour le Chef de l'Etat et pour tout le Gouvernement. Le Sénégal mettra tous les moyens nécessaires pour garantir l'excellence, au travail que les écoles continuent d'accomplir pour le concept du système. Le modèle est extrêmement important. Donc, il fallait rendre visite à ces écoles pour magnifier ce qu'elles sont en train de faire », a dit le ministre. Il estime que c'était aussi l'occasion de rassurer tous les compatriotes pour dire qu'en réalité, il ne s'agit d'une seule école au Sénégal. « Il s'agit de l'école sénégalaise, d'une seule nation, celle sénégalaise. Donc, tout sera fait pour que cette cohésion soit renforcée, pour que ces écoles dans leurs diversités continuent à accompagner, avec leurs compétences, leurs talents, leurs expériences, le système éducatif et nos enfants », a indiqué M. Guirassy. Il a exprimé que l'objectif du chef du Gouvernement, « c'est surtout de préserver cette diversité

Introduction des langues dans les enseignements

Au-delà de la question de la cohésion sociale, le ministre de l'Éducation nationale, Moustapha Guirassy a fait part de sa satisfaction concernant la rentrée scolaire. Car, note-t-il, les écoles visitées sont prêtes, les enseignants sont au rendez-vous. « Malgré les défis, nous sommes prêts à garantir le même niveau de qualité dans toutes les régions, cette année, nous avons eu à initier une approche extrêmement importante. Dans chaque région où, il y a des départs entre 200 et 300 enseignants, le ministre a garanti le même nombre pour rendre effectif. Ubi toy, jang tey ». Par contre, il y a encore cer-



Au collège de la Cathédrale, Moustapha Guirassy a souligné l'importance de la diversité culturelle dans les écoles.

Concernant, le port des uniformes, il a rappelé que des instructions ont été données pour le rendre obligatoire. « L'Etat y travaille. Cette année, il y a une perspective de cette transformation structurelle de notre pays », a-t-il noté. Selon M. Guirassy, des mesures « extrêmement importantes » sont en train d'être prises aussi pour accompagner les parents et l'école de façon générale par rapport à l'environnement des apprentissages. Il cite entre autres, la question des abris

SAINT-LOUIS Une rentrée marquée par une levée des couleurs

À Saint-Louis, c'est une cérémonie de levée des couleurs qui a été organisée pour marquer le début de l'année scolaire 2024-2025. Elle a été conduite par le commandement de la zone militaire n°2 et présidée par le gouverneur de région, Al Hassan Sall.



SAINT-LOUIS - C'est l'école de la lycée technique André Poytavin qui a abrité la cérémonie marquant l'ouverture des classes à Saint-Louis. Un choix motivé, selon Al Hassan Sall, le gouverneur de région, par les excellents résultats obtenus par l'établissement à l'examen du Baccalauréat technique 2024. Une cérémonie symbolique, dit-il, pour offrir les valeurs de l'armée en exemple aux élèves. « Le drapeau national symbolise l'unité nationale, le civisme, la citoyenneté. L'armée nationale aussi symbolise la nation. Nous la magnifions par une discipline légendaire et ce sont ces valeurs que nous avons voulu mettre en exergue et donner l'armée en exemple aux élèves, servir également le drapeau national pour atteindre un succès à tout point de

vue ». Une rentrée scolaire à Saint-Louis où le concept « Ubi toy jang tey » est en train de devenir une réalité à en croire l'inspecteur d'académie de Saint-Louis, Mafall Der qui fait savoir que le ministère a mis à la disposition de l'académie, des ressources humaines assez conséquentes. « Pour ce qui est de l'élémentaire, les enseignants ont rejoint les écoles. Les professeurs du moyen secondaire vont recevoir, aujourd'hui même, leurs ordres de service, ils vont bénéficier d'un encadrement. Des recommandations ont été formulées pour une année scolaire apaisée, une année efficace en termes de performances », a soutenu Mafall Der, indiquant qu'un cadre de dialogue social et inclusif sera mis en place et va regrouper tous les acteurs de l'éducation. Après la cérémonie de levée des couleurs, le préfet de Saint-Louis a procédé aussi à une visite dans quelques écoles de la commune en compagnie de l'inspecteur de l'éducation et de la formation (Ief), du président de l'Union régionale des associations de parents d'élèves, du coordonnateur régional de la Coopération des Représentants de syndicats d'enseignants. Une tournée qui les a conduits au Centre André Poytavin à l'école des jeunes filles Boubacar Diop puis à l'école Ndiatté Yalla. Dans ces établissements, Abou Sow a pu noter la présence massive des élèves et des enseignants.

Jeune SAGNA (Correspondant)

2 | RELIEFS

Université de Bambeey : Des enseignants décrètent trois jours de grève



Les enseignements à l'Université Alioune Diop de Bambeey vont connaître des perturbations. Le collectif des enseignants non-permanents a décrété, hier, une grève de 72 heures, renouvelable. Dans un communiqué, ces enseignants cristallisent le non-paiement et des lenteurs notées dans le traitement des heures de vacation. Ainsi, ils exigent une meilleure prise en charge du retard de trois semestres dans le paiement des heures de vacation ; l'arrêt de la restauration des vacataires. Dans le do-

document transmis, le collectif déplore le manque de communication des autorités face aux problèmes rencontrés par les personnels enseignants et de recherche vacataires dans l'espace universitaire. Ces universitaires exigent « un règlement rapide de ces questions afin d'éviter des perturbations dans le déroulement normal des enseignements-apprentissages, notamment par le déclenchement de nouveaux plans d'action ». Samba BARRY

Des clarifications sur l'arrêté sur la question du voile

Concernant l'arrêté portant sur le respect de la Constitution par rapport à la question du voile dans certains établissements catholiques, le ministre a relevé que celui-ci « n'a pas pour but de créer des problèmes. Mais, il est là pour prévenir, anticiper, pour réguler les fonctionnements, associer et garantir cette cohésion que nous avons et cette différence qui est magnifique ». Pour sa part, le Directeur du Collège de la Cathédrale de Dakar, Barthélémy Ngnou, a estimé que la présence du ministre de l'Éducation nationale au sein de leur établissement marque l'engagement fort d'un Etat pour une éducation de qualité, accessible à tous et en constante évolution. « Nous savons que des défis importants se profilent à l'horizon, notamment, par rapport à l'adaptation de nos pratiques pédagogiques aux nouvelles réalités du monde contemporain. Et nous sommes prêts à y faire face avec conviction et détermination. Notre soutien est, pour nous, un encouragement », a-t-il ajouté. « Notre mission, en tant qu'association des parents d'élèves dans l'enseignement catholique, est de sauvegarder les intérêts des élèves, de tous les bénéficiaires », a soutenu le président de l'Association des parents d'élèves des écoles catholiques, Pierre Gomis. M. DIEHE

Université Assane Seck de Ziguinchor : Pr Alassane Diedhiou nommé recteur

L'Université Assane Seck de Ziguinchor a un nouveau recteur. Lors du Conseil des ministres de ce mercredi 9 octobre 2024, Alassane Diedhiou, Professeur titulaire, a été nommé à ce poste.

Précédemment vice-recteur de la même université, Alassane Diedhiou, matricule de solde n°102524/D, prend désormais les rênes de l'institution.

« Alassane DIEDHIOU, Professeur titulaire, matricule de solde n°102524/D, précédemment vice-recteur de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, est nommé Recteur de l'Université Assane Seck de Ziguinchor », lit-on dans le communiqué.

[Lire la suite](#)



Senego

09 octobre 2024

L'anglais et les langues nationales dès le primaire, les enseignants craignent la surcharge

Au Sénégal, les élèves ont repris le chemin des classes le lundi 7 octobre. Une rentrée qui s'est bien passée dans l'ensemble mais qui se caractérise par l'introduction de l'anglais et des langues nationales au primaire. Une option qui n'est pas sans difficultés.



«Il est plus efficace de développer une langue nationale que de cultiver une langue étrangère; un enseignement qui serait donné dans une langue maternelle permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition de la connaissance», le Sénégal, qui teste depuis des années l'introduction des langues nationales à l'école primaire, a visiblement fait sienne cette citation de Cheikh Anta Diop.

[Lire la suite](#)

Le 360 Afrique
10 octobre 2024

Nomination des Inspecteurs d'Académie : Un nouveau Souffle pour l'Éducation au Sénégal

Le Président de la République a signé un décret portant nomination de plusieurs Inspecteurs d'Académie à travers le pays. Ce mouvement s'inscrit dans la dynamique de renforcement du système éducatif sénégalais et vise à assurer une meilleure gestion des académies pour une continuité de la qualité de l'enseignement.



MEN

10 octobre 2024

Parmi les nouvelles nominations, nous retrouvons des Inspecteurs d'Académie à Dakar, Pikine Guédiawaye, Thiès, Kolda, et plusieurs autres régions. Ces nominations prennent effet immédiatement, selon le décret signé le 23 septembre 2024.

[Lire la suite](#)

Grogne dans le privé catholique

Le nouvel récent arrêté ministériel autorisant désormais le port de signes religieux dans les établissements scolaires ne fait pas l'unanimité. La décision soulève l'ire du laïcat qui s'apprête à riposter.

Le nouvel arrêté portant règlement intérieur dans les établissements publics et privés risque de perturber lourdement l'année scolaire.

Les membres du laïcat comptent apporter une réplique à cette nouvelle décision des autorités autorisant désormais le port du voile et des signes religieux.



Senepus
10 octobre 2024

[Lire la suite](#)

Bon déroulement des enseignements/apprentissages : l'Etat cherche la bonne formule

Depuis quelques années, l'école sénégalaise est confrontée à plusieurs difficultés qui ont un impact négatif sur le système éducatif. C'est pourquoi le gouvernement a pris plusieurs mesures pour un bon déroulement des enseignements-apprentissages.

Déficit d'enseignants, de salles de classe, de tables bancs, grèves cycliques, l'existence d'abris provisoire, entre autres : ces maux gangrènent l'école publique sénégalaise depuis quelques années. Ce qui n'est pas sans conséquences sur la performance du système éducatif.



[Lire la suite](#)

Sud Quotidien
10 octobre 2024

BON DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS/APPRENTISSAGES L'Etat cherche la bonne formule

Depuis quelques années, l'école sénégalaise est confrontée à plusieurs difficultés qui ont un impact négatif sur le système éducatif. C'est pourquoi le gouvernement a pris plusieurs mesures pour un bon déroulement des enseignements-apprentissages.



Déficit d'enseignants, de salles de classe, de tables-bancs, grèves cycliques, l'existence d'abris provisoires, entre autres : ces maux gangrènent l'école publique sénégalaise depuis quelques années. Ce qui n'est pas sans conséquences sur la performance du système éducatif. Les autorités sont ainsi

déterminées pour un bon déroulement des enseignements-apprentissages. C'est dans ce qu'il a été annoncé en conseil des ministres le 2 octobre dernier, la création d'un Conseil supérieur de l'éducation et de la formation. Il devra permettre d'assurer un meilleur pilotage et une coordination optimale des activités scolaires et univer-

sitaires ». Selon le communiqué, il s'agit d'un organe de supervision logé à la Primature qui va assurer, avec la participation des acteurs impliqués, le suivi et l'évaluation systématique du Programme national de l'Éducation et de la Formation. Une décision saluée par les acteurs de l'éducation tout en exprimant le besoin d'une

consultation préalable des acteurs du secteur pour éviter des doublons et des blocages potentiels.

Lors de ce Conseil des ministres, le Président Bassirou Diomaye Faye a également invité le Gouvernement à « procéder au lancement, sans délai, d'un vaste programme de résorption des abris provisoires, de réhabilitation et de construction aux normes d'établissements scolaires ». Il a, en outre, indiqué l'impératif de finaliser le nouveau Programme national de l'Éducation et de la Formation en adéquation avec les valeurs historiques et culturelles de la Nation. Ce programme doit également tenir compte des défis de notre société et des enjeux liés au numérique et à l'intelligence artificielle », énoncé dans le communiqué.

Il y a aussi quelques jours, le ministre de l'Éducation nationale a procédé à « l'affectation de 1500 enseignants destinés au préscolaire, à l'élémentaire et aux danses (écoles coraniques)

modernes et de 501 professeurs, pour les lycées et collèges », informait un communiqué. La même source de préciser que « le personnel était mis en place plusieurs semaines après la rentrée, ce qui empêchait la reprise effective des enseignements-apprentissages, surtout dans les zones affectées par les nombreux départs occasionnés par le mouvement national de mutation des enseignants ». Selon le Men, « cette année, pour la première fois, les académies et les inspections de l'Éducation et de la Formation ont toutes reçu autant d'arrivées d'enseignants que de départs et parfois même plus ».

En effet, lors de la réunion de préparation sur la rentrée scolaire, trente mesures ont été prises pour garantir une rentrée scolaire et académique réussie dont celle d'allouer des ressources suffisantes pour la réhabilitation de 100 000 tables-bancs et l'acquisition de 70 275 tables-bancs neufs.
Mariama DJIGO

PORT DE VOILE DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES

L'école, en plein engrenage !

Le renvoi d'une élève pour port de voile à l'école privée catholique Sainte Bernadette suscite depuis mardi dernier moult réactions. La ministre de l'Éducation nationale a d'ailleurs sorti un communiqué le même jour, pour rendre le voile, la croix ainsi que certains objets religieux, acceptables dans les établissements. Seulement, si l'acte administratif est d'application immédiate, les règlements intérieurs ayant été en fait modifiés, avant la publication de l'arrêté, ne peuvent être applicables que pour l'année prochaine et l'arrêté du ministre donne un délai de 60 jours aux inspections d'académie pour se prononcer.

Depuis deux mois, la question du port de voile dans certains établissements scolaires anime et tient les débats. Les sorties du Premier ministre, Ousmane Sonko, sur le sujet, ont annoncé les couleurs et des réactions diverses ont meublé le décor. L'école catholique fait ainsi l'objet de vives polémiques. Mardi dernier, une élève s'est présentée voilée à l'école privée catholique Sainte Bernadette. Les autorités de cet établissement ont refusé de l'accueillir en soulignant que les parents sont au courant du règlement intérieur. Cette démarche de ces parents d'élèves qualifiée comme une provocation à l'encontre de l'enseignement catholique a suscité l'indignation de toute une communauté. Selon l'établissement Sainte Bernadette, la jeune potache a passé plusieurs années scolaires avec eux dans le respect strict du règlement inté-

rieur et cette année, elle s'est présentée voilée. Une affirmation confirmée par la mère de la fille qui a avancé l'avoir voilée pendant les vacances. Cette situation a vite dégénéré et un arrêté du ministre de l'Éducation nationale est tombé, autorisant le port de voile, de la croix et d'autres objets religieux au sein des établissements d'enseignement. Seulement, dans le dit arrêté, il est mentionné qu'il fixe les principes directeurs auxquels doivent se conformer les règlements intérieurs des établissements publics et privés d'éducation et de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale, en conformité avec les dispositions fondamentales de la Constitution de la République du Sénégal. Si l'acte administratif est d'application immédiate, les règlements intérieurs ayant été en fait modifiés avant la publi-

cation de l'arrêté, ne peuvent être applicables que pour l'année prochaine. Dans cette affaire, on aurait écho que l'inspection d'Académie a envoyé une note pour la réintégration de l'élève de Sainte Bernadette. Seulement, si on suit l'arrêté du ministre, les acteurs de cet établissement sont aussi en droit de ne pas l'accepter pour cette année scolaire. Ainsi, en son article 2, l'arrêté relève : « Il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs de établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de l'Éducation nationale. Les règlements intérieurs sont soumis à l'approbation des inspections d'Académie. Et d'ajouter que [Article 3] : « L'inspection d'Académie, saisie d'une demande d'approbation, dispose d'un délai de soixante [60] jours pour se prononcer sur la conformité du ré-



glement intérieur soumis. Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. Au sein de l'Église catholique, Abbé Roger Goris, dans l'une de ces sorties, avait expliqué l'identité et la mission de l'école catholique. Selon lui, ce qui fait la spécificité de celle-ci, c'est sa vision éducative centrée sur Jésus-Christ, fondement de son projet pédagogique. « Le Christ, l'homme parfait, en qui toutes les valeurs humaines trouvent leur pleine réalisation et leur unité harmonieuse. C'est dans cet esprit que l'école catholique s'engage à promouvoir « l'homme intégral », en en allant culture, foi et vie quotidienne, dépassant ainsi le simple rôle de transmission des savoirs. Il s'agit de « former des person-

nalités capables de ressentir, de juger, d'agir avec les autres sans les instrumentaliser », avait-il souligné. Et de rappeler : « Cependant, cette identité chrétienne affirmée ne signifie en aucun cas repli identitaire, exclusion ou volonté de convertir au christianisme. Bien au contraire ! Inspirée par l'exemple du Christ, l'école catholique aspire à former des esprits éclairés, des cœurs généreux et des consciences droites. Ainsi, loin de s'opposer aux valeurs républicaines, cet idéal rejoint pleinement les finalités de l'école dans une société démocratique : former des citoyens libres, responsables et ouverts à la transcendance ».
DENIS ZAROUR MEDANG

Sud Quotidien
10 octobre 2024

UCAD : L'ARCOP suspend l'appel d'offres lancé par le COUD, pour la gestion du restaurant argentin

Le Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), a reçu une demande de l'Ets Gueye & Associés SARL, datée du 26 juillet 2024.

Dans cette demande, la société conteste les critères du dossier d'appel d'offres lancé par le Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD).

Le Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) a reçu une demande de l'Ets Gueye & Associés SARL, datée du 26 juillet 2024.



[Lire la suite](#)

Leral.net
10 octobre 2024

La Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'Éducation (Cosydep), se prononçant sur l'arrêté n° 024 830 relatif aux principes directeurs des règlements intérieurs des établissements publics et privés d'éducation et formation au Sénégal



« Après analyse de l'arrêté par ses instances, la Cosydep salue la référence aux textes régissant les conditions d'une éducation inclusive, garantissant le libre accès de tous les enfants à l'école ; la protection, la sécurité et la santé des enfants ; les droits et obligations des acteurs », rapporte un communiqué qui nous est parvenu hier, jeudi 10 octobre.

Senepus
11 octobre 2024

[Lire la suite](#)

Les parents d'élèves doivent être les premiers partenaires de l'Etat et non les bailleurs de fonds

Les parents n'occupent pas la place et le rang qui devaient être les leurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques éducatives au Sénégal.

Ils sont placés par l'Etat du Sénégal derrière les bailleurs de fonds qui, pourtant, investissent pour l'éducation des enfants du Sénégal moins que les parents. C'est l'avis de Dr Ibrahima Giroux, enseignant-chercheur à l'université Gaston Berger de Saint-Louis.



Le Quotidien
11 octobre 2024

[Lire la suite](#)

EDUCATION & FORMATION

NOMMÉ RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR

Le Pr Alassane Diédhiou décline sa feuille de route

Professeur titulaire des universités, le mathématicien Alassane Diédhiou a été nommé, mercredi 9 octobre, recteur de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), en remplacement du Pr Mamadou Badji.

ZIGUINCHOR - Éducation lente, naturellement réservée à ces deux qualifications différenciant clairement le personnage. En recherche, il ne font pas de lui, un homme peu méfiant dans la planification. Tout au contraire. Nommé recteur de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), mercredi dernier en réunion du Conseil des ministres, le Pr Alassane Diédhiou est l'une des valeurs sûres de cette institution. Il fait partie des voix les plus respectées de l'UASZ et sert depuis sa création. D'ailleurs, certains de ses collègues se glorifient de l'avoir à leurs côtés. Le Pr Alassane Diédhiou est un grand intellectuel. C'est un très grand mathématicien. Si il est très bien respecté dans cette université, c'est parce qu'il fait partie des meilleurs professeurs de mathématiques. C'est une chance de l'avoir à l'UASZ, disait de lui Dr Joseph Sembeneze

rencontre au quotidien des difficultés. Les enjeux sont immenses. Je vais travailler avec tous les personnels, la main dans la main pour faire grandir davantage cette université », souligne le nouveau recteur de l'UASZ qui a vivement remercié le Chef de l'État, Bassirou Diomaye Faye et son Premier ministre, Ousmane Sonko. Créé en 2007, l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) est en train de se positionner comme une université de référence. Ce creuset du savoir est bâti sur des idéaux. Pour le Pr Alassane Diédhiou, il suffit de pérenniser ces acquis afin de faire d'Assane Seck, une université d'opportunités plus, le successeur du Pr Mamadou Badji entend miser sur l'enseignement des sciences et technologies, les filières scientifiques, pour booster le développement socio-économique du pays et pérenniser



Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE La tutelle chamboule les inspections d'académie

Des mouvements ont été notés à la tête de certaines académies du Sénégal. Selon un décret du Président de la République, paru avant hier, Mbaye Babou, précédemment inspecteur d'académie de Matam, est nommé à la tête de l'académie de Fatick. Mme Bassouce, en coupe désormais la même fonction à Rufisque où elle succède à Mamadou Niang. Abdoulaye Wade, antérieurement inspecteur d'académie de Kaffrine, est affecté pour le même poste à Saint-Louis. Celui-ci était vacant, renseigne le décret. L'ancien inspecteur d'académie de Sédhiou, Papa Gorgui Ndiaye remplace à son tour Cheikh Faye, à l'académie de Ziguinchor. Ce dernier est appelé à occuper la même fonction à Dakar. Mamadou Niang, quitte l'académie de Kédougou

aux étudiants de trouver un emploi décent au terme de leur cursus. Doté d'une timidité et d'une humilité légendaires, Alassane Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

Diédhiou a, désormais, la lourde tâche de parachéver l'œuvre de son illustre prédécesseur.

TAMBACOUNDA Des fournitures aux 33 écoles de la commune

L'inspection de l'éducation et de la formation (Ief) de Tambacounda a reçu, hier, de la mairie un important lot de cahiers destinés aux 33 écoles élémentaires de la commune. TAMBAOUNDA - Récemment installée à la tête de l'inspection d'éducation et de la formation (Ief) de Tambacounda, Alassane Kane Seck a réceptionné, à la mairie, hier, la dotation en cahiers que l'institution remet chaque année aux 33 écoles de la commune. M. Seck a suivi l'occupation pour remercier le conseil municipal pour les efforts effectués au profit de l'éducation et pour avoir mis à temps ces fournitures dès le début de l'année scolaire. Devenant les parents d'élèves, des membres de la commission pédagogique de la mairie, ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les enfants bénéficient de ces fournitures pédagogiques parvenues aux bénéficiaires. « Quand le maire prend l'initiative de venir nos enfants

commune recevra deux cahiers de 100 pages et trois de 48 pages. Selon les chiffres, c'est un effectif global de 25 000 écoliers qui bénéficiera de cette dotation.

Selon le président de la commission éducation du conseil municipal, Alpha Yaya Diouf, une commission sera mise sur pied dans chaque quartier pour veiller à la bonne distribution de ces cahiers. Celle-ci sera composée du directeur d'école, du délégué de quartier et du conseiller municipal de la zone.

Selon le secrétaire général départemental de l'association des parents d'élèves, Bourayima Diatta, « si tout se passe bien, aucun parent n'aura à acheter un cahier pour son enfant en ce début d'année ». Des rames de papiers et des boîtes de craie ont été aussi remises aux enseignants.

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

Mercredi 9 Octobre 2024

Actualité

L'Observateur N°6300 3

EDUCATION- CONFORMITE DES REGLEMENTS INTERIEURS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES AUX DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION

Les fortes mesures de l'Arrêté du ministre Moustapha Guirassy

Le ministre de l'Éducation nationale a enfin sorti hier l'arrêté invitant les établissements scolaires à conformer leurs règlements intérieurs aux dispositions de la Constitution. Cet arrêté, pris par le ministre Moustapha Mamba Guirassy, liste de fortes mesures visant à mettre un terme à la vive polémique autour de l'interdiction du voile dans des écoles.

Le ministre de l'Éducation nationale a enfin sorti hier l'arrêté invitant les établissements scolaires à conformer leurs règlements intérieurs aux dispositions de la Constitution. Cet arrêté, pris par le ministre Moustapha Mamba Guirassy, liste de fortes mesures visant à mettre un terme à la vive polémique autour de l'interdiction du voile dans des écoles.

Le ministre de l'Éducation nationale a enfin sorti hier l'arrêté invitant les établissements scolaires à conformer leurs règlements intérieurs aux dispositions de la Constitution. Cet arrêté, pris par le ministre Moustapha Mamba Guirassy, liste de fortes mesures visant à mettre un terme à la vive polémique autour de l'interdiction du voile dans des écoles.

Le ministre de l'Éducation nationale a enfin sorti hier l'arrêté invitant les établissements scolaires à conformer leurs règlements intérieurs aux dispositions de la Constitution. Cet arrêté, pris par le ministre Moustapha Mamba Guirassy, liste de fortes mesures visant à mettre un terme à la vive polémique autour de l'interdiction du voile dans des écoles.

L'arrêté tant attendu devant exiger les établissements scolaires à conformer leurs règlements intérieurs aux dispositions de la Constitution est finalement tombé. Cela, après une longue attente des acteurs du secteur de l'éducation, surtout les chefs d'établissements qui le scrutent depuis les directives du Premier ministre, Ousmane Sonko, qui avait demandé au ministre de l'Éducation nationale, Moustapha Mamba Guirassy, de le prendre avant le 27 septembre dernier. Malgré l'annonce faite par le ministre de l'Éducation nationale, dans un entretien avec l'Obs, l'arrêté n'a pas été rendu public, comme prévu, dès l'ouverture des classes ce lundi 7 octobre. C'est seulement hier que cet arrêté daté du 8 octobre 2024, relatif aux principes directeurs des règlements intérieurs des établissements publics et privés d'éducation et de formation du Sénégal, dont l'Obs a une copie, a été pris par le ministre de l'Éducation nationale. C'est en tout onze (11) articles qui résumant les fortes mesures prises dans cet arrêté qui fixe les principes directeurs auxquels doivent se conformer les règlements intérieurs des établissements publics et privés du Sénégal. L'article 5 dudit arrêté explique clairement comment sera réglementée la question du port du voile à l'école qui de cesse de soulever de vives polémiques et dont beau-

coup d'observateurs craignent qu'elle porte atteinte au vivre ensemble dans les écoles. Désormais, souligne l'arrêté du ministre de l'Éducation nationale, les règlements intérieurs doivent garantir un environnement propice aux enseignements et aux apprentissages en assurant le respect des croyances religieuses incluant l'acceptation du port des signes religieux, tels que le voile, la croix, les perles sacrées, sans préjudice à une identification nette de l'élève dans l'enceinte de l'école, dans les classes et lors des activités pédagogiques. Ce respect de la différence religieuse ne soustrait pas l'élève, excepté par des dispenses objectivement motivées, de la participation aux activités pédagogiques et sportives obligatoires. Aussi, les règlements intérieurs doivent permettre d'assurer la sécurité et la santé dans la classe et hors de la classe, notamment avec la mise en place de mesures de prévention et de gestion des risques et dangers. Pour la discipline, il doit y avoir également l'établissement de règles claires concernant le port vestimentaire, le comportement, l'assiduité, la ponctualité, les punitions et les récompenses, l'acceptation de la mixité et le respect mutuel en vue de renforcer les valeurs du vivre ensemble. Il ne faut aucune entrave à la mixité dans l'utilisation de l'espace scolaire, y compris les tables-bancs, les bancs publics et les terrains sportifs, excepté les toilettes et vestiaires. L'arrêté exige l'acceptation de formes de salutation autres que serrer la main, l'interdiction de toute forme de violence physique et verbale ou mots de harcèlement.

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

Interdiction de port du voile à deux élèves, hier, à Sainte-Bernadette et à Sainte-Marie Grignon

Deux affaires de port du voile ont défrayé la chronique, hier, deuxième jour de la rentrée scolaire. La seconde est intervenue en cours de journée et concernait le Cours Sainte-Marie Grignon de Malika sans qu'aucune information supplémentaire ne soit apportée. La première affaire soulevée par le site Pressafrik, met en cause l'école Sainte-Bernadette de Dakar où une fille aurait été empêchée de faire cours à cause de son voile. C'est la mère de l'élève qui a éventé l'histoire. « On vient de m'informer que ma fille a été empêchée de suivre ses cours à l'école Cours Sainte-Bernadette. La raison invoquée, quand j'ai posé la question, était que la surveillante avait demandé à ma fille de retirer son voile », a-t-elle dit au micro du site. Selon toujours cette source, l'école aurait confirmé et assumé cette interdiction édictée dans le règlement intérieur. Malgré plusieurs tentatives, nous n'avons pu joindre le ministre de l'Éducation nationale qui, dit-on, aurait pris en main le dossier du Cours Sainte-Bernadette. Pour ce qui est de la version de l'école, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique a organisé une interview avec la directrice des Cours Sainte-Bernadette qui doit se prononcer ce matin sur la Rfn. Appeler que le Premier ministre avait instruit le ministre de l'Éducation nationale, Moustapha Guirassy, de présenter un arrêté réglementaire définitivement la question du port du voile dans les établissements scolaires. « Au Sénégal, nous ne permettrons plus à certaines écoles d'interdire le port du voile », avait déclaré Ousmane Sonko. Une sortie qui avait poussé l'Obs, par le Conseil national du laïc, à répliquer et affirmer son engagement qui ne saurait être flétri par un arrêté.

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de

« Tout règlement intérieur non approuvé est non applicable. L'arrêté précise, en outre, qu'il est prescrit le contrôle d'approbation des règlements intérieurs des établissements d'enseignement et de formation publics et privés relevant de



ACTUALITE INTERNATIONALE



L'Organisation de la Coopération Numérique et le PNUD s'unissent pour accélérer la transformation numérique mondiale

L'Organisation de la Coopération Numérique (DCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont annoncé aujourd'hui un nouveau partenariat stratégique visant à accélérer la transformation numérique dans le monde entier.



Ce partenariat ambitieux, formalisé par un protocole d'accord signé en marge du Sommet sur l'avenir, vise à renforcer les politiques numériques, promouvoir les indicateurs et la recherche, améliorer les capacités et compétences, développer des solutions numériques et favoriser l'inclusion des femmes.

[Lire la suite](#)

SPA/GOV.SA
07 octobre 2024

L'intelligence artificielle au menu de la 9ème réunion du conseil exécutif de la FAAPA

La 9ème réunion du Conseil exécutif de la Fédération atlantique des agences de presse africaines (FAAPA), a été ouverte ce jeudi, à Abidjan, sur le thème. “Les agences de presse africaines: Quelles stratégies face à l’ intelligence artificielle ?”



”Ce panel, qui sera co-animé par d’éminents experts et journalistes professionnels, permettra de mettre en lumière les nouveaux défis technologiques auxquels les agences de presse doivent faire face, notamment, avec l’émergence et l’évolution rapide de l’ intelligence artificielle (IA) dans le secteur médiatique”, a expliqué Fouad ARIF, le président de la FAAPA.

[Lire la suite](#)

Socialnetlink
08 octobre 2024

COOPÉRATION SINO-AFRICAINNE

200 bourses d'études offertes par le groupe Tiens

BELJING - Le président de l'Association africaine dénommée Système destination succès (Sds), a annoncé, avant-hier, que la multinationale chinoise, Tiens, basée à Tianjin, va octroyer 200 bourses d'études à des étudiants africains francophones. Evrard Sossoukpe a fait cette annonce au cours d'une rencontre avec un groupe de journalistes africains en formation en Chine, à l'issue d'une visite professionnelle des acteurs africains évoluant dans la médecine traditionnelle chinoise (Mtc).

Selon lui, le protocole d'accord a été signé, le 8 octobre 2024, entre le président du groupe Li Jinyuan et sa structure qui est un partenaire du groupe chinois. M. Sossoukpe informe que ces bourses d'études sont principalement destinées aux étudiants des pays où sa structure est présente, notamment le Sénégal, le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Centrafrique, le Maroc, le Bur-

kina Faso, etc. D'après lui, les bénéficiaires seront entièrement pris en charge par le groupe Tiens et orientés à l'université de Tianyuan, la plus grande université privée de Tianjin, province située au sud de Beijing. Ils bénéficieront d'une allocation tout au long de leur cursus universitaire à la charge du groupe, a-t-il précisé.

À la suite de ce protocole, il compte échanger avec les autorités des pays concernés pour voir les critères d'attributions de ces bourses. À terme, a souligné M. Sossoukpe, il s'agit de permettre à ces boursiers de contribuer au développement de leur continent. Le groupe Tiens, fondé en 1995, s'était initialement spécialisé dans les produits de santé et de bien-être, avant de diversifier ses activités dans d'autres domaines comme l'éducation, le tourisme, l'hôtellerie, etc.

Souleymane Diam SY
(Correspondant)

Le Soleil
11 octobre 2024



ACTUALITE SYNDICALE



PIKINE

RENTREE DES CLASSES A PROBLEMES

Le Cusems Authentique s'indigne et interpelle l'Etat

Le secrétaire général du Cadre unitaire syndical des enseignants du moyen secondaire/ Authentique (Cusems/ A) a effectué, hier, une tournée dans certaines écoles de Guédiawaye dont Pikine 20 A et Lycée Limamou Laye. C'était à l'occasion de la rentrée scolaire. Il s'est dit indigné par la situation criarde qui prévaut dans ces établissements. Il a invité l'Etat à matérialiser son concept «Jub Jubal Jubanti» pour un véritable changement dans le système éducatif. En effet, au niveau de l'école élémentaire publique 20 A où 10 sur 12 classes sont inondées, il n'y a pas eu de rentrée des classes. Les enseignants assis à l'air libre avec certains enfants qui jouaient ont eu à exposer les difficultés rencontrées dans cet établissement, surtout les inondations depuis plusieurs années. Une situation qui a irrité le secrétaire général du Cusems Authentique pour interpeller la direction de la Protection civile et celle des infrastructures du ministère de l'Éducation à sévir pour régler définitivement le problème de l'école 20 en dépit des menaces de santé et de sécurité publique.

Autre doléance exposée par:

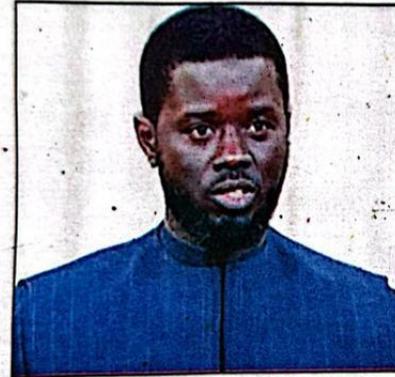
Yakhya Fall, c'est l'accélération des travaux au niveau du lycée Limamou Laye suite à l'affaissement de la toiture de l'amphithéâtre et de la fermeture du foyer qui menace ruine et avec la forte demande pour les classes de seconde avec plus de 1 000 élèves orientés dont près de 500 en séries L. «Il faut que les travaux du lycée soient accélérés. Car certains bâtiments fermés déjà n'ont plus de sécurité pour abriter les apprentissages. Vous voyez également que les professeurs n'ont plus de salle», a fait savoir le secrétaire général du Cusems IA. Avant d'inviter les autorités à secourir le Cem de Malika plage qui est également confronté à un déficit de salles de classe. Lors de cette tournée, le responsable du Cusems/ A a eu à exposer également d'autres plaintes dont la revalorisation des démissionnaires, les surimpositions sur les salaires, le régime indemnitaire. Et à ce titre, monsieur Fall plaide pour la convocation de pourparlers avec les acteurs sociaux mais aussi la matérialisation du concept «Jub Jubal Jubanti» pour opérer des changements dans le système éducatif.

Théodore SEMEDO

ACTUALITE

LANCEMENT DE LA JOURNEE DE NETTOIEMENT DES ECOLES

Diomaye promet un dialogue continu avec les syndicats d'enseignants



Le président de la République a rendu un vibrant hommage aux enseignants du Sénégal à l'occasion de la Journée «etal sunu réew» qui s'est tenue samedi à Mbour. Pour une année scolaire apaisée, le chef de l'Etat Bassirou Diomaye a promis de poursuivre le dialogue entamé par ses prédécesseurs.

«La profession enseignante a des valeurs que n'importe quelle autre profession n'a parce qu'elle forme l'individu et le prépare à la vie. C'est par l'enseignement qu'on transmet des valeurs et le savoir. Par définition, l'enseignement a plus de valeur que n'importe autre pro-

fession. Donc, il faut soutenir l'enseignant en reconnaissant sa valeur. Le gouvernement met un point d'honneur sur l'éducation parce que c'est par l'éducation qu'on prépare la société en inculquant des valeurs par lesquelles on peut transformer un pays», a soutenu d'emblée le Président Bassirou Diomaye Faye devant les élèves qui sont venus nombreux l'accueillir au sein du Lycée Demba Diop. Dans cet établissement scolaire où il est passé entre 1997 à 2000 avant de décrocher son baccalauréat, Diomaye n'oubliera pas de sitôt ses camarades de classe et ses professeurs. Il a profité de l'occasion pour rendre un vibrant

hommage aux enseignants qui ont donné au Sénégal des ressources humaines qui font sa responsabilité. «Quand on vous dit que ces enseignants-là ont accompli leur sacerdoce, il y a de quoi les accompagner car ce sont eux qui forment les piliers de la société. Ce retour aux sources est un exemple que nous donnons à ceux qui sont venus à l'école car cette école a fait d'eux ce qu'ils sont, j'encourage les gens qui ont fait les bancs quels que soient ce qu'ils sont devenus, à retourner à leurs écoles. Je faisais beaucoup de kilomètres par jour mais une fois que je franchissais cette porte, je ressentais le climat car il y a de la verdure qui dégage une fraîcheur», a soutenu Diomaye dans son discours. Pour donner aux enseignants la valeur qu'ils méritent dans la fonction publique, le chef de l'Etat promet que le fil du dialogue ne sera pas rompu avec les syndicats. En effet, revenant dans son école, Bassirou Diomaye Diakhar Faye est d'avis que le fait de venir lancer cette Journée à Mbour est tout à fait naturel. «En revenant ici, c'est tout un film de trois ans que cela me rappelle. D'abord ma famille qui m'a accueilli, à savoir ma tante et son défunt époux. Si ce n'était pas la solidarité, peut-être que je n'allais pas m'en sortir. Après mon Bfem, j'étais obligé de venir à Mbour car à

Ndiaganlao, il n'y avait pas de lycée. J'ai revu aussi mes anciens camarades et mes enseignants. D'ailleurs je taquinais le professeur Samba Ndiaye en lui disant quand est-ce qu'il nous ferait encore un poème. La poésie, c'est de l'art, ainsi que le professeur Sène nous l'apprenait. Si j'ai cité deux-là, c'est pour citer les autres», a soutenu le chef de l'Etat.

«LORSQUE LA RECHERCHE DE L'ARGENT DEVIENT UN MOYEN D'OBTENIR UNE PLACE DANS UNE SOCIÉTÉ, CELLE-CI A PERDU LES VALEURS HUMAINES»

Il a saisi cette tribune pour demander aux jeunes de rester au pays. «Après le drame de Mbour et de Saint-Louis, il y a eu un rescapé que j'ai suivi, un jeune de 17 ans, qui dit être déterminé à tenter de nouveau l'émigration malgré son jeune âge. A cet âge, il n'a encore rien perdu, c'est pourquoi nous devons faire revenir nos valeurs car lorsque la recherche de l'argent et des biens matériels deviennent des moyens d'obtenir une place dans une société, celle-ci perd les valeurs humaines», estime le Président Faye. Sur ce, il a invité les jeunes à avoir de la patience et de l'abnégation car l'apprentissage ne peut se faire sans des efforts. C'est pourquoi pour faciliter aux jeunes les recherches, Diomaye promet que

le gouvernement fera le maximum possible afin de faciliter l'accès à l'internet aux élèves mais aussi aux bibliothèques. «Nous devons croire ici que c'est à nous de bâtir notre pays. Il n'y a pas de miracle, c'est l'effort et l'objectif commun que nous devons avoir pour faire progresser notre pays. Et pour cela, au quotidien, chacun de nous doit se considérer comme étant le maillon essentiel de la transformation systémique pour transformer notre pays. Il n'y a pas de miracle. Tous les pays sont construits par des êtres humains. Les gens ont connu la guerre, la dictature, la famine, la pauvreté mais ils sont restés et se sont serré la ceinture pour travailler et changer le visage de leur pays», a déclaré le chef de l'Etat qui présidait les activités de la 5e Journée nationale de nettoyage. «Étal sunu réew», dédiée aux établissements scolaires. C'est pourquoi il invite les jeunes à s'armer de patience, estimant que la migration irrégulière ne doit pas être la solution pour elle. Profitant de cette occasion, le chef de l'Etat Bassirou Diomaye Diakhar Faye a lancé un projet de rénovation du lycée mythique de Demba Diop dont les bâtiments sont dans un état de délabrement, puisque les infrastructures datent de l'époque coloniale.

André BAKHOUM

Ouverture du campus social de l'UCAD et baisse de la subvention de l'Etat : l'Intersyndicale du Coud alerte et interpelle les autorités

Alors que l'ouverture du campus social de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad) est prévue le 19 octobre prochain, l'Intersyndicale du Centre des œuvres universitaires de Dakar (Coud) annonce des difficultés au sein dudit campus. Lors d'une conférence de presse hier, jeudi 10 octobre, elle a dénoncé la baisse de 10 milliards de FCFA de la subvention de l'Etat au Coud.

Des menaces pèsent sur l'ouverture du campus social de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad) prévue le 19 octobre prochain.



Sud Quotidien
10 octobre 2024

[Lire la suite](#)

...le Sels et le Cusems approuvent

Des organisations syndicales approuvent l'arrêté ministériel fixant les principes directeurs auxquels doivent se conformer les règlements intérieurs des établissements publics et privés d'éducation et de formation. D'après le secrétaire général du Syndicat libre des enseignants du Sénégal (Sels), Amidou Diédhiou, par ailleurs, coordonnateur du G7 (groupe le plus représentatif des syndicats d'enseignants), « les écoles doivent être règlementées ». Mieux, il estime que « le règlement intérieur doit être consensuel. Il doit tenir compte du milieu, de certaines sensibilités », etc. Poursuivant, il a indiqué qu'il n'est pas question que « des enseignants et chefs d'établissement s'enferment quelque part pour faire leur règlement intérieur. Il faut le soumettre à l'approbation de l'autorité ». Ce faisant, M. Diédhiou considère que le ministre de l'Éducation nationale veut faire en sorte que tous les acteurs sentent qu'ils sont dans un État où il faut respecter les droits des apprenants. « Ce qui me plaît dans cette décision, c'est que la dimension violence basée sur le genre est prise en compte », précise-t-il.

Le secrétaire général du

Cadre unitaire des syndicats d'enseignants du moyen secondaire (Cusems), Ndongo Sarr, a aussi salué cette décision ministérielle. Toutefois, il a fait remarquer que sur beaucoup de points, c'est juste un rappel. « C'est le cas, par exemple, là où il est indiqué que les règlements intérieurs doivent être soumis aux académies. Cette directive a toujours existé. Il faut juste le rappeler aux acteurs pour qu'ils puissent davantage se l'approprier », a-t-il relevé, rappelant aussi la partie concernant les signes religieux qui doivent être tolérés dans les écoles. « Je trouve que le respect et la tolérance ont toujours été bien précisés dans les règlements intérieurs », a fait savoir Ndongo Sarr. Il a précisé tout de même que la polémique qui a défrayé la chronique ces derniers jours sur ce sujet n'avait aucun rapport avec les signes religieux. « Il s'agissait plutôt de comportements sectaires qui pouvaient poser des problèmes dans les établissements. En ce sens, j'exhorte les autorités à convier tous les acteurs autour d'une réflexion en vue de recueillir les avis et de bâtir un consensus », a-t-il renchéri.

Maguette Guèye DIEDHIYOU

Le Soleil
10 octobre 2024



ILS ONT PARLÉ DE NOUS



Le Président Bassirou Diomaye FAYE visite l'ENO de Mbour dans le cadre de la 5eme journée nationale de mobilisation citoyenne

Letech Observateur
05 octobre 2024



[Lire la suite](#)

5ème édition de la journée « Sétal suñu reew »;



X Presidence Senegal
07 octobre 2024

[Lire la suite](#)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – un But – une Foi

Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation

COMMUNIQUE CONJOINT MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION/ SONATEL

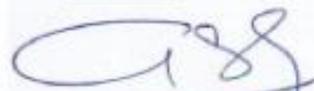
Ce jeudi 10 Octobre 2024, le Ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation a reçu une délégation de la SONATEL conduite par son Directeur général. A l'issue de la rencontre, qui a duré plus de deux heures, un consensus a été trouvé dans le sens de l'amélioration des relations entre les deux structures. Ainsi il a été décidé :

- du positionnement du forfait internet de 07 gigas, au profit des étudiants de l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK), par la Sonatel au plus tard le Samedi 12 Octobre à 12 h 00 ;
- de l'augmentation à partir du 01^{er} Novembre 2024 du volume du forfait à 15 gigas répartis ainsi qu'il suit :
 - o 10 gigas pour l'accès à l'internet
 - o 05 gigas exclusivement dédiés aux ressources pédagogiques hébergées à l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation remercie les étudiants de l'UN-CHK de leur patience et de leur compréhension pendant cette période difficile.

La rencontre s'est déroulée dans une ambiance empreinte de cordialité.

Le Ministre



Dr El Hadji
Abdourahmane DIOUF

Le Directeur General



10 octobre 2024

Foo nekk foofu la



Pr Abdou Khadre DIOP à « Salam Sénégal » sur RSI : Reddition des comptes en débat

Le Pr Abdou Khadre Diop, Enseignant-Chercheur et Directeur des études et de la scolarité à l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane (UN-CHK), était l'invité de la chronique judiciaire de la matinale "Salam Sénégal" sur la Radio Sénégal Internationale (RSI).

Lors de cette intervention, il a partagé son expertise sur la thématique cruciale de la reddition des comptes. Un échange riche et informatif qui a permis de mieux comprendre les enjeux liés à la transparence et à la responsabilité dans la



RSI
10 octobre 2024

[Lire la suite](#)

Université Numérique: Absence de connexion depuis des mois, les étudiants protestent et passent à la vitesse supérieure

Après un préavis de grève adressé au Recteur, la Fédération Nationale des Etudiants de l'Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (FNEUN-CHK) passe à la vitesse supérieure. En effet, la coordination des étudiants a décidé, à l'unanimité, d'observer une grève illimitée, lit-on dans le communiqué de ladite organisation.

Dakaractu
10 octobre 2024

"Ce mouvement de grève vise à protester contre l'absence de connexion internet depuis trois mois". Selon toujours le communiqué, cette grève entraîne la fermeture des Espaces Numériques Ouvertes (ENO), à partir du Mercredi 09 octobre 2024.



[Lire la suite](#)

Internet à gogo à l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane

Une rentrée académique pas comme les autres à l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane. Le gouvernement sénégalais, de concert avec l'opérateur Sonatel, a décidé d'augmenter la connexion internet sur le campus.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et l'opérateur Télécom, Sonatel, ont signé un communiqué conjoint, ce 10 octobre 2024, dans le sens de l'amélioration des relations entre les deux structures.



DigitalBusiness
11 octobre 2024

[Lire la suite](#)

Doléances des étudiants de l'UN-CHK

Le ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation vient de solutionner une doléance des étudiants de l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane. A l'issue de l'audience qu'il a accordée au Directeur général de la Sonatel, ils ont décidé de positionner du forfait internet de 07 gigas au profit des étudiants de l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) par la Sonatel au plus tard le samedi prochain. En plus, il est prévu l'augmentation à partir du 1er novembre 2024 du volume du forfait à 15 gigas répartis ainsi qu'il suit: 10 gigas pour l'accès à l'internet et 05 gigas exclusivement dédiés aux ressources pédagogiques hébergées à l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE. Pour rappel, les étudiants avaient déclenché une grève illimitée mercredi dernier entraînant la fermeture des Espaces Numériques Ouvertes (ENO). Ils protestent contre l'absence de connexion internet

L'AS Quotidien
11 octobre 2024



ACTUALITE UN-CHK



L'ENO de Mbour accueille le Président de la République pour le lancement de la 5ème journée nationale « Setal sunnu reew »

L'Espace numérique ouvert (ENO) de Mbour a été à l'honneur pour le lancement des activités de la 5ème journée nationale de mobilisation citoyenne « Setal sunnu reew » par le Président de la République.

Arrivé à 10h, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, accompagné de la Première dame, a été accueilli par le Pr Moussa LO, Recteur de l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) et le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).



[Lire la suite](#)

UNCHK

08 octobre 2024



Nous sommes ravis de vous présenter le sixième numéro de notre série de capsules vidéos intitulée « Le Saviez-vous ? ».

Dans cette nouvelle vidéo disponible sur notre chaîne YouTube : Le saviez-vous ?, M. Papa Moussa NDIAYE, nous explique la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) mis en place par l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) pour protéger son écosystème numérique.

Ce document de référence définit les objectifs, les moyens, et les actions à mener pour assurer la sécurité des matériels informatiques, des logiciels, et des utilisateurs.

Découvrez comment cette politique renforce la gestion des risques, favorise une approche proactive, et assure la continuité des services. Pour de plus amples informations, Consulter le document suivant :

<https://portail.unchk.sn/docs/guides/PSSI.pdf>

Pour toute information complémentaire, écrire à ditsi@unchk.edu.sn

AGENDA



AGENDA

2ème édition du Colloque international AfricaDigitalEdu

Organisé par l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) avec la collaboration de divers partenaires, dont l'UNESCO et le Réseau francophone des Universités virtuelles (ReFUV), le Colloque international AfricaDigitalEdu 2024, se déroulera en **Côte d'Ivoire du 17 au 18 octobre 2024** en mode hybride.

Le thème retenu est « **Intelligence artificielle et futurs numériques de l'apprentissage dans l'Enseignement supérieur** ».

Plus d'informations: <https://event.uvci.edu.ci/africadigitaledu/>



The banner features a purple and green color scheme. At the top, it lists logos for UVCI, Université numérique CHEIKH HAMIDOU KANE, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Africa Digital Edu, and the Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur. The main title is 'COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL AfricaDigitalEdu 2024'. Below this, it states 'L'Afrique face aux défis de l'enseignement supérieur numérique' and 'APPEL A COMMUNICATION'. The theme is 'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET FUTURS NUMÉRIQUES DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR'. It lists six sub-themes: 'Ethique de l'Intelligence Artificielle dans l'éducation', 'Défis et opportunités de l'IA pour l'apprentissage, la formation et l'éducation', 'Inclusion, transparence et interprétabilité des systèmes IA', 'Outils IA et usages intelligents et responsables', 'Futurs numériques de la formation et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur', and 'Partenariats public-privé pour l'innovation dans l'enseignement supérieur'. At the bottom, it provides the dates '17-18 Oct. 2024', the mode 'Mode hybride : en ligne ou en présentiel à l'UVCI (Côte d'Ivoire)', and contact information 'colloquevirtuel@uvci.edu.ci' and 'event.uvci.edu.ci/africadigitaledu/'. On the right side, there is a circular image showing a hand holding a tablet with a futuristic, digital interface.

2^e Édition

COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL AfricaDigitalEdu 2024

L'Afrique face aux défis de l'enseignement supérieur numérique

APPEL A COMMUNICATION

THEME :

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET FUTURS NUMÉRIQUES DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SOUS-THEMES :

- Ethique de l'Intelligence Artificielle dans l'éducation
- Défis et opportunités de l'IA pour l'apprentissage, la formation et l'éducation
- Inclusion, transparence et interprétabilité des systèmes IA
- Outils IA et usages intelligents et responsables
- Futurs numériques de la formation et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur
- Partenariats public-privé pour l'innovation dans l'enseignement supérieur

17-18 Oct. 2024

Mode hybride : en ligne ou en présentiel à l'UVCI (Côte d'Ivoire)

colloquevirtuel@uvci.edu.ci
event.uvci.edu.ci/africadigitaledu/

AGENDA

L'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) participera au Forum Exclusivement Féminin (FEF) organisé par l'Institut français de Saint-Louis **du 24 au 26 octobre 2024**, avec une cérémonie d'ouverture à l'ENO de Saint-Louis Louis.

Ce forum, dédié aux femmes et couvrant des thèmes tels que la littérature, l'entrepreneuriat et le numérique, réunira des intervenantes du monde francophone. Dr Absa GASSAMA, enseignante-chercheuse en sociologie à l'UN-CHK, y interviendra sur le secteur informel, et des étudiants de l'université s'appuieront sur l'ouvrage "La parole aux négresses" du Dr Awa Thiam.

L'UN-CHK s'engage ainsi à soutenir les droits des femmes

Octobre 2024

AGENDA



Université numérique
CHEIKH HAMIDOU KANE

OCTOBRE

Rose

à l'Espace numérique ouvert (ENO)
de Guédiawaye

**Journée de sensibilisation et de
dépistage gratuit du cancer du sein
et du col de l'utérus**

THÈME :

**« Agir ensemble pour la prévention et le dépistage
du cancer du sein et du col de l'utérus »**



Foo nekk foofu la

* *Coordination Régionale des Étudiants des ENO de Dakar*

CRENO*
de Dakar



**Samedi 26
octobre 2024**

à partir de 9h

DCM



Foo nekk foofu la



AGENDA

THÈME :

« Santé communautaire et transformations sociétales :
vers un futur inclusif et durable »



Mercredi 27 novembre 2024
de 9h à 12h



*Siège de l'URDFS **

* Université Rose Dieng France - Sénégal



Too nekk foofu la

Too nekk foofu la





OPPORTUNITES



L'UN-CHK informe que la date limite pour soumettre les candidatures à la session de renforcement des capacités du personnel de l'UN-CHK est prolongée jusqu'au dimanche **13 octobre 2024**.

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectue entièrement en ligne via le lien suivant : [Formulaire de candidature](#).

Pour de plus amples informations sur la session, consulter la fiche d'appel à candidatures disponible via le lien contre : [AAC - Session de renforcement des capacités du personnel de l'UN-CH](#) ou écrire à admission.forcen@unchk.edu.sn.

Cette session de renforcement permet d'accéder gratuitement à des certificats professionnels reconnus à l'international, proposés par COURSERA. Ces certificats sont parfaitement adaptés aux professionnels souhaitant booster leur carrière et améliorer leur employabilité. La formation se déroulera entièrement en ligne sur la plateforme COURSERA.

Octobre 2024

OPPORTUNITES

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère du Tourisme et
de l'Artisanat

LE MINISTRE

00000768 MTA/SG/DRT

URGENT

Dakar, le
09 OCT. 2024

COMMUNIQUE

OBJET : Avis aux candidats à l'obtention de la carte professionnelle de guide de tourisme

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat informe les professionnels et les aspirants à la profession de guide de tourisme de l'ouverture de la période de dépôt des dossiers de candidature pour l'obtention de la carte professionnelle de guide de tourisme.

La période de dépôt des dossiers est fixée du **10 au 19 octobre 2024**.

Les candidats sont invités à déposer leur dossier de candidature au niveau des Services régionaux de Tourisme de leur pôle.

La liste des pièces à fournir pour les différentes demandes de carte est annexée au présent communiqué.

Pour toutes informations complémentaires, contacter le secrétariat de la Direction de la Réglementation touristique au **33 879 89 14**.

NB : Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas acceptés.

Pour le Ministre et
par Délégation
Le Secrétaire Général

Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat



Mouhamadou Moustapha
THIOUNE

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
Sphère Ministérielle 2 Diamniadio – Bâtiment A Dakar- Sénégal
Tél. : 33 879 89 14

Octobre 2024

En savoir plus: <https://tourisme.gouv.sn/avis-aux-candidats-a-la-carte-professionnelle-de-guide-de-tourisme/>

Le Ministère de l'Éducation nationale lance un appel à candidatures pour le Concours de Recrutement d'Élèves-Maîtres (CREM) 2024.

Cette session offre une opportunité exceptionnelle à tous les Sénégalais désireux de se consacrer à l'éducation de la jeunesse.

Les candidats doivent :

Être de nationalité sénégalaise ;

Être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;

Avoir entre 18 et 30 ans au 31 décembre 2024 ;

Choisir l'une des options suivantes : Français, Arabe, Daara ou Anglais.

Inscription en ligne :

Rendez-vous sur le site www.crem.education.sn

Numérisez et téléchargez tous les documents du dossier

Ouverture des inscriptions : Vendredi 20 septembre 2024 à 8h

Clôture des inscriptions : Mardi 15 octobre 2024 à 17h

Épreuves de présélection : Jeudi 24 octobre 2024 à 10h

[Plus d'informations](#)

Octobre 2024

Octobre 2024

Des bourses de formations au profit des pays africains

Les bourses permettront aux bénéficiaires de se former au sein d'un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique. Sont concernés par cet appel, les ressortissants de la République démocratique du Congo, de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de l'Ethiopie, de la Guinée, du Kenya, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Mozambique, du Niger, de l'Ouganda, du Rwanda, du Sénégal, de la Tanzanie, de la Tunisie et enfin ceux du Zimbabwe.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant :

<https://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/bourses/bacheliers-masters-et-formations-continues-en-belgique#03-6-formations-continues>.

Date limite : 18 octobre 2024

OPPORTUNITES

Appel à communication : 2ème édition du Colloque international AfricaDigitalEdu

Organisé par l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) avec la collaboration de divers partenaires, dont l'UNESCO et le Réseau francophone des Universités virtuelles (ReFUV), le CAMES, le Colloque international AfricaDigitalEdu 2024, se déroulera en Côte d'Ivoire du 17 au 18 octobre 2024 en mode hybride.

Le thème retenu est « **Intelligence artificielle et futurs numériques de l'apprentissage dans l'Enseignement supérieur** ».

Un appel à communication est ouvert pour les résumés en français ou en anglais, à envoyer à colloquevirtuel@uvci.edu.ci.

Plus d'informations : <https://event.uvci.edu.ci/africadigitaledu/>



COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL AfricaDigitalEdu 2024

L'Afrique face aux défis de l'enseignement supérieur numérique

APPEL A COMMUNICATION

THEME :
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET FUTURS NUMERIQUES DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SOUS-THEMES :

Ethique de l'Intelligence Artificielle dans l'éducation	Défis et opportunités de l'IA pour l'apprentissage, la formation et l'éducation	Inclusion, transparence et interprétabilité des systèmes IA	Outils IA et usages intelligents et responsables	Futurs numériques de la formation et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur	Partenariats public-privé pour l'innovation dans l'enseignement supérieur
---	---	---	--	--	---

17-18 Oct. 2024

Mode hybride : en ligne ou en présentiel à l'UVCI (Côte d'Ivoire)

colloquevirtuel@uvci.edu.ci
event.uvci.edu.ci/africadigitaledu/



Appel à candidatures pour les Bourses d'études de l'ARES en Belgique 2025/2026

Type de Bourse : Bourse Complète; Niveau Requis : Licence, Master

Bourse Ouverte Pour : Etudiants Internationaux, Etudiants Africains, Etudiants togolais, Etudiants béninois, Etudiants sénégalais, Etudiants burkinabè, Etudiants camerounais, Enseignants togolais

Pays / Lieu : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mali, Niger, RD Congo, Sénégal

Date Limite de Soumission : 18/10/2024

Critères d'Éligibilité pour les Bourses ARES

Avoir la nationalité, résider et travailler dans l'un des 31 pays éligibles (liste ci-dessous) ;

Être titulaire : d'un diplôme comparable à un diplôme de 2^e cycle (300 crédits ECTS) de l'enseignement universitaire belge pour les masters de spécialisation et les formations continues ;

d'un diplôme comparable à un diplôme de 1^{er} cycle (180 crédits ECTS) de l'enseignement supérieur belge pour les bacheliers de spécialisation.

Télécharger [le document de référence de l'appel à candidatures 2025-2026.](#)

<https://yop.l-frii.com/bourses/appel-a-candidatures-pour-les-bourses-detudes-de-lares-en-belgique-2025-2026/>

Octobre 2024

APPEL À COMMUNICATIONS

Colloque sur le numérique

« Innovations et applications »



28-29 janvier 2025

Les auteurs doivent envoyer leurs articles en anglais ou en français au format Word ou Latex avant le **21 octobre 2024** à l'adresse électronique suivante : academie.st@ansts.sn

   <https://www.ansts.sn/>

SIEGE : 61, Boulevard Djily MBAYE, Dakar/Sénégal contact@ansts.sn
(+221) 33 849 10 99

Les auteurs doivent envoyer leurs articles en anglais ou en français au format Word ou Latex avant la date limite de **soumission fixée au lundi 21 octobre 2024** à l'adresse électronique suivante : academie.st@ansts.sn

La fiche d'appel à communication est consultable via le lien ci-contre : [Appel à communication - Colloque sur le numérique « Innovations et applications »](#).

Université Cheikh Ahmadoul Khadim : ouverture des préinscriptions pour l'année académique 2024/2025

Les préinscriptions pour l'année académique 2024/2025 à l'Université Cheikh Ahmadoul Khadim, rattachée au Complexe Cheikh Ahmadoul Khadim pour l'Éducation et la Formation (CCAK-EF), sont désormais ouvertes. Les bacheliers intéressés sont invités à soumettre leurs candidatures via la plateforme d'admission du complexe à l'adresse suivante : <https://admission.ccak.edu.sn>

La période des préinscriptions s'étendra du mardi 24 septembre au jeudi 24 octobre 2024.

En parallèle, l'université annonce le lancement d'un Cycle préparatoire d'un an à compter de l'année académique 2024/2025. Ce programme est spécifiquement destiné aux bacheliers littéraires arabes (LA, L'AR) qui souhaitent s'orienter vers des filières scientifiques. Les candidats intéressés peuvent remplir un formulaire disponible sur la plateforme d'admission.

[Plus d'informations](#)

Octobre 2024

OPPORTUNITES

Appel public à candidatures pour le poste de recteur de l'université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima NIASS (USSEIN)



Un Peuple - Un But - Une Foi

Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

UNIVERSITE DU SINE SALOUM EL HÂDJ IBRAHIMA NIASS

APPEL PUBLIC A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DU SINE SALOUM EL HADJ IBRAHIMA NIASS (USSEIN).

Après un premier appel à candidatures revenu infructueux, l'Université du Sine Saloum El Hâdj Ibrahima NIASS (USSEIN), en application des décrets n° 2021-846 du 24 juin 2021 relatif aux modalités de nomination du Recteur dans les Universités publiques et n° 2021-1505 du 16 novembre 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'USSEIN lance, de nouveau, un appel à candidatures en vue de la nomination du Recteur.

Mission principale du Recteur :

Assurer la direction de l'Université, définir la stratégie globale de l'Institution et mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et du Conseil académique.

Activités principales du Recteur :

- préparer les réunions du Conseil d'Administration et assurer l'exécution de ses délibérations ;
- présenter, chaque année, un rapport d'activités au Conseil d'Administration ;
- présider les réunions du Conseil académique et veiller à l'exécution de ses délibérations ;
- élaborer le plan stratégique de développement et la politique d'assurance qualité de l'Université et assurer leur mise en œuvre une fois approuvés par le Conseil d'Administration ;
- représenter l'Université en justice et dans les actes de la vie civile ;
- ordonner le budget de l'Université ;
- engager l'Université et signer les accords et conventions de partenariat ;
- mettre en place un système de management de la qualité et appliquer les décisions de l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup) ;
- assurer le maintien de l'ordre et la sécurité dans l'Université, conformément à la loi relative aux franchises et libertés universitaires.

Profil recherché et expérience :

Le candidat au poste de Recteur doit être :

- de nationalité sénégalaise ;
- un professeur titulaire des universités, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de professeur titulaire du CAMES ;
- doté de capacités managériales et avoir une expérience de gestion et d'administration d'établissements de formation.

Une expérience de direction d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, nationale et /ou internationale, serait un plus.

NB : Nul ne peut être candidat s'il est à moins de quatre (04) ans de l'âge de départ à la retraite.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un résumé du curriculum vitae de deux (02) pages ;
- un descriptif d'un projet de gouvernance de l'Université (06 à 10 pages recto au maximum) ;
- des copies certifiées conformes des diplômes et distinctions obtenues ;
- un extrait de naissance ;
- un certificat de nationalité.

Dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature doivent être déposés du lundi au vendredi, de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures aux lieux suivants :

- Secrétariat du Rectorat, sis à Kaolack, Quartier Kasnack, à côté du Cinéma ABC, téléphone 33 942 29 29
- Bureau de Liaison de Dakar, sis au Complexe Point E, Immeuble D- aile droite, Avenue Cheikh Anta DIOP x Canal 4, téléphone 33 825 63 36

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication de l'appel à candidatures.

P. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EL HADJ IBRAHIMA NIASS CISS



Fait à Kaolack, le 28 septembre 2024

Rectorat de Kaolack, Quartier Kasnack, près du cinéma ABC - BP 55 KAOLACK

Tel. : (+221) 33 942 29 29

Bureau de Liaison Dakar

Complexe Point E, Immeuble D - Aile droite 2^{ème} étage, Avenue Cheikh Anta Diop x Canal 4 Dakar -Sénégal

BP 45 253 Dakar-Fann - Tél. (+221) 33 825 63 36

[Plus d'informations](#)

Octobre 2024

Foo nekk foofu la



APPEL À CONTRIBUTION



THÈME :

« Santé communautaire et transformations sociétales : vers un futur inclusif et durable »

Pour plus d'information, écrire à weccoo@urdfs.edu.sn

Modalités de participation :

Soumettre un abstract de 500 mots en lien avec le thème de la session

Délai de soumission : le 31 octobre 2024

Envoi des candidatures à : cfstalks@cfs.edu.sn

Date de la première session : mercredi 27 novembre 2024

Vos plus belles réussites se construisent **au Sénégal.**



Too nekk foofu la

Too nekk foofu la



Appel à projets : Recherche-action sur les enseignements-apprentissages bi-plurilingues

L'IFEF en partenariat avec l'UNESCO-BIE, l'Université de Genève et l'IFAN de l'Université Cheikh Anta Diop annoncent le lancement d'un appel à projets de recherche-action sur les enseignements-apprentissages bi-plurilingues. Cet appel à projets vise à soutenir des projets de recherche-action dans le domaine des enseignements et apprentissages bi-plurilingues et présente une opportunité pour les chercheurs de contribuer à l'amélioration des politiques publiques en matière de bilinguisme scolaire.

Octobre 2024

Les projets retenus bénéficieront d'un financement pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, avec un accompagnement méthodologique des partenaires académiques.

La date limite de soumission des propositions de recherche est fixée **au 08 novembre 2024**.

Les termes de recherche de cet appel est disponible sous le lien suivant :

<https://ifef.francophonie.org/lancement-de-lappel-a-projets-de-recherche-action-sur-lesenseignements-apprentissages-bi-plurilingues/>

OPPORTUNITES

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis en partenariat avec l'Université de Nouakchott lance un appel à candidatures pour le recrutement des étudiants de la 8ème promotion du Master international en "Gestion des Activités Extractives et Développement" (GAED) au titre de l'année académique 2024-2025.

Date limite de dépôt des dossiers :
vendredi 29 novembre 2024 à 17h;

Traitement des dossiers et Amphi de rentrée :
Décembre 2024 et janvier 2025;

Début des enseignements :
Lundi 03 février 2025

[En savoir plus](#)

Octobre 2024

La Fondation internationale Working to Advance STEM Education for African Women (WAAW), une organisation basée au Nigeria militant pour l'autonomisation des femmes, a lancé les candidatures pour son programme annuel de bourses d'études visant à accorder une subvention aux femmes africaines qui souhaitent suivre un cursus dans les domaines des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) pour l'année académique 2025/2026.

Critères d'éligibilité

Étudiantes d'origine africaine, vivant et étudiant en Afrique.

Actuellement inscrit dans un programme de baccalauréat.

Étudier des cours liés aux STEM dans une université ou un collège en Afrique.

Actuellement étudiant en première ou deuxième année ou étudiant en troisième année pour un cursus de 5 ans dans une Université.

Capacité à démontrer un besoin financier

Excellent dossier académique.

Leadership, bénévolat et service communautaire éprouvés

Moins de 32 ans.

Les candidatures aux bourses sont ouvertes jusqu'au 30 novembre.

[Pour plus d'informations.](#)

Octobre 2024

Prolongation - Appel à contribution pour la rédaction d'un ouvrage collectif célébrant les dix (10) ans de l'UN-CHK

L'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) porte à la connaissance du public que la date limite pour l'envoi des résumés initialement fixée au **25 septembre 2023 est reportée jusqu'au 25 octobre 2023 à 23h59mn.**

Les auteur·rice·s seront informé·e·s de la sélection des propositions retenues le **25 novembre 2023** et la date limite de réception des premières versions des articles est fixée au **25 janvier 2024.**

La parution de l'ouvrage est prévue pour le premier trimestre de l'année 2024.

Pour plus d'informations, consulter l'appel à contribution via le lien suivant :

<https://www.unchk.sn/wp-content/uploads/2023/10/Appel-a-contribution-ouvrage-sur-les-10-ans-de-lUN-CHK-BV.pdf>

Octobre 2024

FRANCE - SÉNÉGAL
PROGRAMME DE BOURSES

FRANCE
EXCELLENCE



Appel à candidatures 2025: programme de bourses France - Sénégal

Cette bourse est un programme d'excellence qui offre des opportunités exceptionnelles pour financer des parcours d'étudiants talentueux et de chercheurs prometteurs. Il vise à renforcer les échanges de haut niveau entre la France et le Sénégal et à promouvoir l'intérêt mutuel pour répondre aux besoins de formation de la jeunesse et de développement des connaissances pour répondre aux enjeux du développement durable. Le programme de bourses France - Sénégal est ouvert pour toutes les disciplines d'études et de recherche. Le calendrier de cette année est le suivant :

Lancement de l'appel à candidatures : le 8 octobre 2024 ;

Clôture et date limite pour le dépôt des candidatures : le 2 février 2025 à 23:59 ;

Processus de sélection : février - avril 2025 ;

Annonce des résultats : mai 2025 ;

Confirmations et mises en route : juin 2025.

[Plus d'informations.](#)



Vous êtes étudiant en Licence 3
ou Master à l'UN-CHK ?
Renforcez vos soft-skills gratuitement
sur <https://softskills.unchk.sn> !

Plus d'informations : stages@unchk.edu.sn



*soutenu par le programme « Réussir au Sénégal » de la (GIZ)GmbH, financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), l'État libre de Bavière et la Coopération Néerlandaise.

Plus d'information, aller sur la page www.defaru.sn



MERCI

